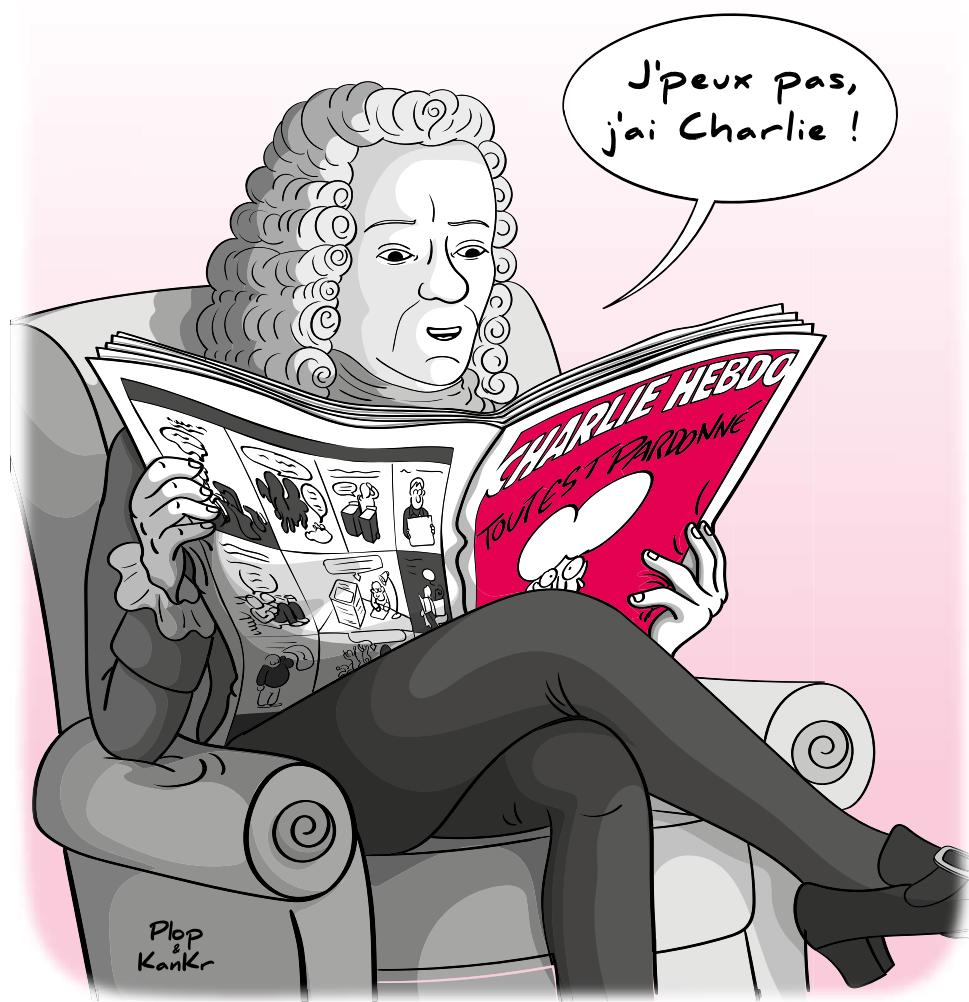


L'Anjou laïque

N° 151 Journal de la Fédération des Œuvres Laïques de Maine-et-Loire - 3,60 € - Avril, Mai, Juin 2025

VOLTAIRE, AU SECOURS !



Également au sommaire de ce numéro

- Portrait : Paul Marandeau p.2
- Laïcité : Lectures p.4
- Réseau salarial, Espace Marx p.9
- Le scandale de Betharram p.14
- Immigration en Maine et Loire p.15

- Culture : Lectures p.16
- La poésie à l'école p.17
- Frédérique Germanaud p.18
- Jeux p.19
- Nouvelle p.20

Le droit de se moquer p.3

Eduquer sans tabou p.5

Privatisation de l'enseignement supérieur p.6

Collège public de Beaupréau p.8

Le droit des femmes p.10

Echanges autour de L 214 p.11

DATE A RETENIR

Conférence
Financement des écoles privées
avec Paul Vannier
Jeudi 22 mai 2025

plus d'infos page 20



Paul Marandeau

Breil fait désormais partie de la commune de Noyant-Village. Elle jouxte la Touraine. Elle est connue par son châtelain amateur de chasse à courre. Il y a aussi, ne l'oublions pas, une amicale laïque, une des rares à survivre. C'est notre sujet. La période faste des années cinquante est bien révolue. Plusieurs raisons à ce déclin, la première est la désertification des villages. Dans l'ancien canton de Noyant, c'est très net. Les regroupements pédagogiques se sont substitués aux anciennes classes primaires. Le ramassage scolaire relie maintenant les communes entre elles. Le maître habitant la commune a disparu. Il y restait au moins jusqu'à l'entrée en sixième de ses enfants. Il était très souvent l'animateur de l'amicale laïque. Sagement, il laissait la place de président à un parent d'élève. En ce temps à jamais disparu, à Breil l'amicale, comme dans les autres communes, connaît ses voyages organisés. Mais ce n'est pas tout, les répétitions des séances théâtrales occupaient beaucoup de soirées. L'éducation populaire se diffusait dans les campagnes, des acteurs amateurs se révélaient. L'étrange lucarne n'existe pas ; le loisir passif inconnu. Des tournées de soirées récréatives étaient organisées ; les acteurs volontiers se déplaçaient d'une commune à une autre. Il fallait bien rentabiliser les soirées passée à apprendre les textes d'auteur. Oui, vraiment, c'était un autre temps. Tout n'était pas rose pour autant, loin de là. C'était, ne l'oublions pas, la guerre des écoles. Mais cette dernière est-elle terminée ? Dans l'ancien canton de Noyant oui, elle fut gagnée par les instituteurs et institutrices de la République. Ce ne fut pas le cas dans les Mauges qui préoccupaient tant le collectif vigilance laïcité. De cette guerre, hors l'est du département, l'enseignement privé tira les marrons du feu. La loi Debré

de 1959 est toujours en place. Le denier du culte concerne tous les citoyens désormais. À Breil donc une amicale perdure. Elle fait de la résistance. Elle a conservé son bâti de 1946. Forte de ses 283 habitants, elle essaie de passer les hivers de plus en plus rigoureux.



Nous avons demandé à Paul Marandeau de nous exposer les bonheurs et les malheurs de son amicale

Paul, tu as présidé l'amicale douze années de suite. Je me souviens y être allé plusieurs fois à l'occasion du challenge de boules de fort. Je me souviens que tes enfants s'activaient ainsi que ton épouse pour que le traditionnel repas de la finale soit servi dans de bonnes conditions. Nous avions vraiment l'impression d'une entreprise familiale. C'était sympathique, mais tout à une fin. Si je comprends bien ton souci majeur provient de l'héritage du bâti de 1946. Noyant-Village ne veut pas l'acquérir. Et, ce qui était une richesse est devenu un poids.

Anjou Laïque : Les locations de salles sont-elles suffisantes pour assurer l'avenir ?

Paul Marandeau : Hélas, non elles ne combinent pas le déficit. Dans un village de 283 habitants, elles sont quand même rares. Toutefois cette salle pourrait rendre service hors de ces locations. Par exemple des cours de gym d'entretien pourraient y être organisées. La commune centre pourrait y délocaliser des associations œuvrant dans ce domaine. Faudrait-il encore que le maire soit sensibilisé au mouvement associatif laïque.

A. L. : La salle est quand même un lieu de rassemblement

P. Marandeau : Oui nous organisons des journées détentes avec repas. Les gens aiment bien se retrouver, c'est très convivial. J'espère que le nouveau président saura prendre de nouvelles initiatives. Il a déjà conquis des nouveaux adhérents. Une équipe renouvelée, du sang neuf (comme on dit) peuvent impulser des activités auxquelles nous n'aurions pas pensé ou osé. Nous sommes à quelques kilomètres du gros bourg qu'est encore Noyant-Village. Alors pourquoi pas des soirées cabaret.

A. L. : Le partenariat avec l'amicale laïque de Noyant-Village est-il toujours effectif ?

P. Marandeau : Oui. Il consiste en des soirées théâtrales et des concerts. Entre voisins on se serre les coudes.

Paul, je te remercie pour ces quelques mots et d'un bail aussi long à la tête de l'amicale. Il faut espérer que le nouveau président saura convaincre le Premier magistrat de Noyant-Village d'aider Breil à conserver son bien à défaut de l'acquérir.

Propos recueillis par Jack Proult

Bayrou

La France a un Premier ministre qui n'a pas entendu les victimes de sévices physiques et sexuels dans l'établissement catholique où ses enfants étaient scolarisés. À Notre Dame de Bétharamm, c'est le nom de l'établissement sous contrat, ses enfants y étaient scolarisés et sa chère épouse y dispensait le catéchisme. Il défendit donc la respectabilité de l'école. Notable, élu de la République, il fut alerté par une pro-

fesseur de mathématiques. En guise de remerciement il la calomnia. À lui seul F. Bayrou personifie les trois singes de la sagesse. Il se bouche les oreilles, se voile les yeux, se bâille la bouche. Sa devise, quand il s'agit d'un établissement catholique, seulement, « ne pas voir le mal, ne pas entendre le mal, ne pas dire le mal ». En catimini, il devrait trouver un confesseur accommodant croyant compatible le mensonge et la

fonction de Premier ministre. Sinon le ciel auquel il croit, pourrait lui tomber sur la tête. Mais, ouf ! Jupiter (le dieu des dieux) lui a donné son absolution. « La solidarité entre copains et coquins est sans faille », penseront les mauvaises langues mécréantes des bourgs et des faubourgs.

J. P.

Le droit de se moquer

En ce début d'année, Charlie Hebdo a rappelé le massacre d'une bonne partie de sa rédaction il y a dix ans. Pour bien le rappeler, il a tiré un numéro spécial à 300 000 exemplaires.

Il fallut se lever tôt pour en trouver. La preuve est que cet assassinat ne fut pas oublié et marqua les esprits. Je m'en suis procuré un à la gare après avoir essuyé quatre « chou blanc » chez des dépositaires échelonnés de la place Imbach à la place du château. Le contenu de ce numéro spécial fait le point sur quelques pays souffrant d'un fondamentalisme triomphant. Si un djihadisme fou et une charia impitoyable au Nigéria occupent deux pages, place est faite au péril de la laïcité en terre sacrée d'Israël. Charlie Hebdo n'est pas focalisé uniquement sur l'islamisme bien qu'il en fût dramatiquement victime. Toutes les religions sont dans son collimateur. À ce sujet, grâce à un article d'un historien basé en Suisse, j'ai appris que Sigmund Freud pensait que la raison s'imposerait face à la religion (Averti sur l'inconscient, il l'était moins sur les prédictions !). Évidemment une explication psychanalytique est donnée au fait religieux. Pour Freud, la recherche d'un dieu correspond à la recherche d'un père, comme dans les contes de fées. Ce qui serait anodin et même poétique, si l'enseignement religieux, sur la vie de certains enfants catholiques n'était pas, affirmait-il, à l'origine de germes de psychose.

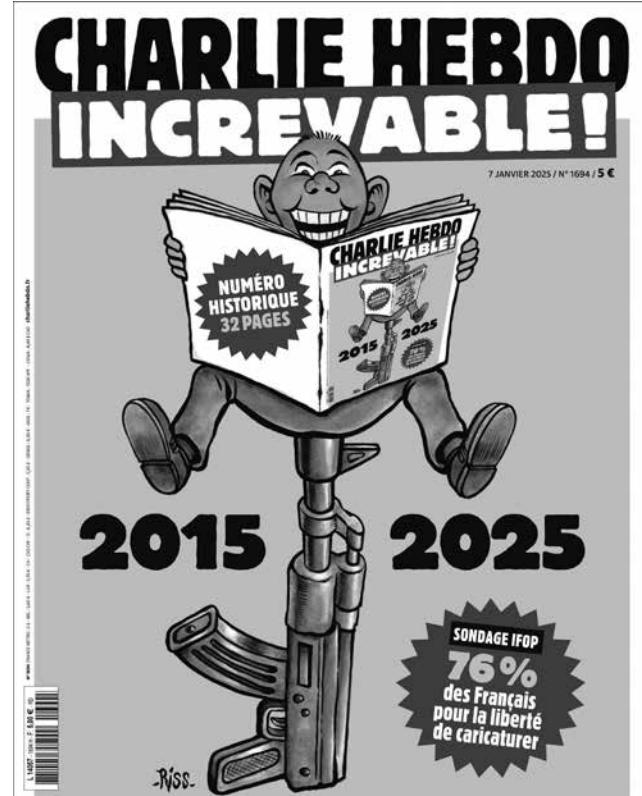
Par ailleurs, un article de Gérard Biard se félicite que, selon un sondage IFOP, trois quarts des Français sont favorables à des caricatures à l'égard des religions. Ce fort pourcentage résulte en partie, à mon humble avis, plus d'une compassion durable à l'égard des personnes assassinées que d'une réelle adhésion. Une réelle adhésion impliquerait un regard distant à l'égard des croyances. Paradoxalement, en France, plus l'athéisme se développe, plus le dogme du respect à l'égard des religions se propage. Les « révisionnistes » de la laïcité ne sont pas étrangers à cette tendance. Jean Baubérot et Philippe Portier, par exemple, occultent complètement l'article 2 de la loi de 1905 qui consacrait la séparation des Églises et de l'État. De cette loi ils ne retiennent que l'article 1 qui stipule que la République garantit le libre exercice des cultes. À leurs yeux la loi de 1905, traditionnellement considérée de séparation en référence justement à son article 2, devient une loi de coopération. Jean Baubérot, gou-

rou d'Eddy Plenel, a son rond de serviette à la table de rédaction de Médiapart. Place de choix pour qui veut être « influenceur ». Avec d'autres, il y réussit en partie. Pour beaucoup, désormais, les religions doivent être respectées. Si le croyant et la croyante en qualité de personne doivent l'être, il ne peut en être question pour les religions. Ce serait un retour du délit de blasphème. Pour Dominique Delahaye, dans son Petit traité d'athéisme en 24 chroniques « La foi religieuse dans son essence même, est contradictoire avec le respect. ». En se référant à une définition basique de dictionnaire « Le respect est un sentiment qui porte à accorder à quelqu'un de la considération en raison de la valeur qu'on lui reconnaît. ». Le respect dû aux religions ne concerne donc que les croyants. Pour Richard Malka dans son livre *Après Dieu* « L'idéologie de l'offense et du respect conduit au rejet du doute, de la critique, de la confrontation à l'autre, de la controverse enrichissante ».

Opium du peuple ou consolation ? Les deux mon Dieu !

À la fausse prédiction de Sigmund Freud, Karl Marx donne une explication. « La religion est le soupir de la créature opprimée, l'âme d'un monde sans cœur, comme elle est l'esprit de conditions sociales d'où l'esprit est exclu. Elle est l'opium du peuple. » Faut-il alors la combattre ? Comte de Sponville, le philosophe qui revendique son athéisme, pense, pour le moins, qu'elle doit être soumise à la critique. « On ne peut guère combattre efficacement l'islamisme si on s'interdit la critique de l'islam » déclare-t-il dans un entretien avec l'hebdomadaire Marianne. Sur ce sujet, Richard Malka, dans son ouvrage déjà mentionné, dénonce le slogan « Pas d'amalgame » de gens bien attentionnés à l'égard des religions ou craignant d'ajouter aux discriminations subies par des musulmans. Il écrit donc : l'islamisme ne sort pas de nulle part. Ce n'est pas une révolution à part qui aurait d'autres prophètes, d'autres livres saints que l'Islam. C'est comme si l'on prétendait que l'Inquisition n'avait rien à voir avec le catholicisme, cela n'a aucun sens. Cela étant, l'auteur reconnaît que l'Islam, religion d'oppression

est en même temps celle des opprimés en Europe, disons des victimes du racisme et des discriminations. La raison voudrait que l'on condamne aussi fermement, sans les confondre, la religion source de fanatisme et le racisme. Las, cette raison ne fait pas l'unanimité. Dominique Delahaye, dans son recueil déjà signalé, et plus précisément dans la rubrique « Touche pas à ma religion », le remarque. Après avoir constaté

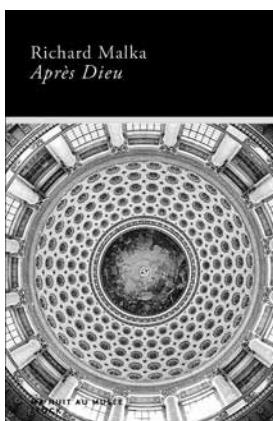


qu'il était logique que les lobbys religieux se mobilisent pour défendre la dignité des dogmes imposés dans les catéchismes, il écrit « il est plus étonnant de constater que nombre d'intellectuels, de chroniqueurs, de politiques de gauche et de droite adoptent la même attitude. Ils brouillent les pistes, font semblant de confondre identité des populations et soumission aux dogmes et condamnent pour racisme tous ceux qui veulent entreprendre une critique sérieuse du fait religieux. »

Le récent livre de Schneidermann « Le Charlisme », opuscule à charge contre Charlie Hebdo, est de cette même veine. N'en déplaise à ce chroniqueur, Charlie hebdo aura toujours ses lecteurs. Et, parce qu'il illustre le droit de blasphème, occasionnellement, j'en suis un.

Jack Proult

Deux livres pour mécréants de bonne foi



Sixième de couverture

Après Dieu, Richard Malka

Une nuit. Le Panthéon pour enceinte d'un dialogue entre Richard Malka, incroyant bien décidé à rire encore de Dieu, en guerre contre le « respect » nouvellement dû aux religions, et Voltaire, le plus irrévérencieux philosophe des Lumières, défenseur de Calas et du Chevalier de la Barre. Sont-ils d'accord sur tout ? Pas tout à fait. Disciple de Robert Badinter et Georges Kiejman, l'avocat évoque les attentats, les morts, son histoire familiale, sa répulsion envers le prosélytisme et les enfermements communautaires. Surtout, il pose à Voltaire la question qui l'a mené au Panthéon. Par quoi remplacer Dieu ?

Edition : Stock, Prix : 19,50 €

Richard Malka est un avocat connu. Il défend les journalistes attaqués sur des articles portant sur la laïcité. Pour cette raison, il m'est sympathique. Il s'est, entre autres, illustré, dans ses plaidoiries en faveur de Charlie Hebdo. Né en 1968, il est issu d'un milieu populaire : son père était couturier au SMIC, sa mère femme au foyer. Amené par sa profession à fréquenter des grands de ce monde, il n'a jamais oublié ses origines et encore moins trahi. La défense de Mila, une adolescente de 16 ans harcelée sur les réseaux sociaux pour avoir critiqué l'Islam dans une vidéo en témoigne. En atteste également la défense de

la directrice de la crèche de Baby loup. Il obtient la validation du licenciement d'une salariée qui, après un congé, avait décidé de porter le voile en dépit du règlement intérieur et en le défiant.

Richard Malka n'est pas seulement un avocat maniant bien un oral argumenté, c'est aussi un homme de l'écrit. Sa plume est acérée. Mais ces essais ne sont pas que caustiques, ils prêtent à la réflexion. Ces deux qualités, penserez-vous à juste raison, ne sont pas incompatibles. Pour illustrer ce fait nous nous en tiendrons à l'ouvrage qui a préoccupé ce numéro 151. Page 28, dans le paragraphe « De la République Athée », il

cite une phrase apocryphe attribuée à Voltaire : « Je ne suis pas d'accord avec vous, mais je me battrai jusqu'à la mort pour que vous ayez le droit de le dire. ». Dans ce paragraphe à la gloire de l'athéisme, cela signifie que même le croyant a le droit à la liberté d'expression. Dans le paragraphe 14, page 195, contre l'enfermement communautaire « Le droit à la différence n'est une liberté que si elle est assortie du droit d'être différent de sa différence. » ; Un aphorisme que devrait retenir toute la gauche universitaire.

J. P.



Sixième de couverture

Petit traité d'athéisme, Dominique Delahaye

Respecter les croyant·e·s, c'est d'abord penser qu'ils sont capables d'admettre que leur foi, comme toute idée issue de notre cerveau, est discutable. Regardons en face notre glorieuse et dérisoire condition de mortel·le·s. Osons le dire. Nous ne partageons qu'un monde. Sur cette bonne vieille planète terre, dramatiquement fatiguée. Il n'aura qu'un avenir, celui que nous lui forgerons ensemble. Et pour ce vaste chantier, toutes les idées, toutes les chimères, toutes les certitudes, toutes les indécisions, toutes les vérités raisonnablement établies, toutes les opinions, toutes les croyances ont droit de cité. Tant qu'elles acceptent de reconnaître la fragilité de leur essence humaine...

Éditions libertaires Prix 12 €

Dominique Delahaye, fut enseignant. À ce titre, il assuma des responsabilités syndicales à la FEN puis à la FSU. Mais ce n'est pas tout : c'est un artiste. Dans le domaine des arts, il a plus d'une corde à son arc. Il écrit et joue de l'instrument. Il accorde notes et mots pour le plus grand plaisir de ceux qui l'écoutent ou le lisent. Son C. V. est bien rempli. Dans le domaine de l'écriture, il est l'auteur de plus de quinze romans. Sa plume incisive excelle dans les intrigues plutôt noires. Mais il n'est pas enfermé dans un style. Il écrit des nouvelles et des scénarios de bandes dessinées. Il collabore au CREAL 76 (revue laïque très documentée) et à notre grande satisfaction il confie

quelques billets à l'Anjou laïque. Dans la préface de son *Petit traité d'athéisme* il explique ce qui l'a conduit à militer pour la non-croyance. Enfant, comme beaucoup d'enfants, il eut une phobie de la mort, la sienne et celles de ses proches. Il a pensé que la religion pourrait dissiper cette angoisse. Après une fréquentation d'un prêtre-ouvrier aux perspectives plus pragmatiques que métaphysiques, il a pris conscience que le remède envisagé était pire que le mal. Je le cite : « j'ai compris que cette inquiétude que nous partageons tous plus ou moins, des charlatans, sûrement plus atteints que la moyenne avaient bâti depuis des siècles de puissantes multi-

nationales religieuses pour plier le monde à leurs névroses »

De cette révolte, il s'ensuivit un engagement littéraire. Et pour ce qui nous intéresse aujourd'hui vingt-quatre chroniques en mèche courte « Des petits textes, courts, percutants, Rien que des mots simples. Qui ne tournent pas la cuillère autour du pot. Qui vont droit au cœur. Des petits textes pour dynamiter tous les piliers de l'intolérable. Les petits comme les grands. Les ordinaires comme ceux qui font dégueuler un vélo. » (Extrait de la sixième de couverture).

J. P.

Éduquer sans tabou

Jeudi 30 janvier 2025 le programme de l'EVARS (Éduquer à la vie affective relationnelle et à la sexualité) est enfin revu et fait consensus entre tous les membres du CSE¹. En 2001 La loi pour l'éducation à la santé et à la sexualité qui devait entrer dans les écoles les collèges et les lycées sera donc précisée dans son application.

Trois séances annuelles pour des groupes d'âge homogènes étaient recommandées. Les enseignants et la hiérarchie, bon gré ou non, devaient en tenir compte. Ce fut loin d'être évident. À cet état de fait s'est ajoutée l'inquiétude des parents d'élèves alertés par des fake news venant de complotistes (Eric Zemmour, Dieudonné). Après des tentatives fondées sur les bonnes volontés,

Ce fut loin d'être évident

certaines établissements ont fait appel à des associations de professionnel.l.e.s de terrain : le Planning familial, qui a l'habilitation pour cette formation, puis SOS Homophobie et Sidaction. Peu d'établissements privés catholiques ont fait appel au Planning familial. Faut-il y voir une incidence, leur discours n'est pas toujours conforme au programme officiel : voir « Amour et sexualité » d' Inés de Franclieu. Pourtant les établissements privés sous contrat financés par l'État doivent appliquer le même programme que celui des écoles de la République. En juillet 2021 selon un rapport de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche seulement moins de 15 % des élèves bénéficiaient de 3 séances d'EVARS en école primaire et au lycée 20 % au collège. C'est peu, en 2024 les 3 associations : PF, SOS homophobie, Sidaction attaquent l'État en justice pour « défaut de mise en œuvre de la loi 2001 ». En plus de vingt ans la société a changé. De plus en plus tôt les jeunes (55 % à partir de 9 ans) ont eu accès à un site porno avec leur smartphone. C'est une curiosité normale de vouloir savoir « comment on fait » mais le site porno leur donne la vision de relations violentes et erronées, ou bien ils apprennent de leurs pairs (Ma sœur m'a dit qu'on ne risquait pas de tomber enceinte si on le faisait sur un banc) ; confidence



donnée par une élève à son professeur de SVT !

Une connaissance adaptée à leur âge développera leur esprit critique.

Dans ce nouveau programme on parlera d'éducation à la « vie affective et relationnelle » à l'école primaire et « à la sexualité » au collège et au lycée. La notion de consentement sera abordée pour la première fois en CE2, la puberté est évoquée à partir de la classe de CM1 et la différenciation entre sexe, genre, et orientation sexuelle est prévue à partir de la classe de 5ème. Le site Lumni² présente ce programme adapté à chaque tranche d'âge, il est accessible aux parents. Ce programme doit permettre l'éducation des jeunes afin de développer leur connaissance et l'estime de soi, d'établir des relations saines, faire reculer les violences sexistes et sexuelles, les violences intrafamiliales, les discriminations de genre. Parler d'homosexualité aux jeunes n'en fera pas des homosexuel.les. Savoir que l'IVG est possible reste un choix et fait partie de l'éducation citoyenne. En 2025 la nouvelle ministre E.Borne confirme que « ces enseignements sont adaptés à l'âge des élèves et indispensables quand 160 000 mineurs sont victimes d'agressions sexuelles dans le cadre familial, et quand les sexismes ressurgissent de manière préoccupante ». Le Planning familial se dit prêt à assurer ces formations : « il faudra : des moyens financiers adaptés pour former des équipes éducatives, la reconnaissance du rôle fondamental des associations qui doivent collaborer étroitement avec les enseignants de l'Éducation nationale, et une vigilance accrue quant à la mise en œuvre effective de ce programme dans tous les établissements »

Les opposants à cette loi sont issus des milieux religieux intégristes.

En novembre 2024 la ministre de l'Éducation nationale s'est engagée à soutenir les enseignant.es attaqués par des opposant.es extérieur.es. Dès les années 1970-1980 les mouvements anti-IVG ont émergé en réaction aux lois progressistes légalisant l'avortement dans les pays occidentaux. Si la notion de droit en matière de reproduction est considérée comme une avancée historique c'est une défaite idéologique pour les milieux religieux conservateurs qui y voient une remise en cause d'un ordre social qu'ils considèrent comme immuable. La menace du concept de « genre » leur sert à combattre toutes les évolutions sociales qu'ils jugent contraires à la doctrine religieuse. Actuellement les mouvements conservateurs des religions catholiques protestantes, orthodoxes et musulmanes organisent des manifestations pour contrer ces lois. La Belgique en a fait les frais en 2023 quand le programme EVARS a été institué dans les écoles.

Catherine Battreau

1- Le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) est une instance consultative placée sous la présidence du ministre chargé de l'éducation nationale. Il comprend 98 membres représentant les personnels, les usagers et les partenaires de l'État dans l'action éducative.

2- Lumni est piloté par France Télévisions et l'INA, en partenariat avec Radio France, TV5 Monde, France Médias Monde et Arte. Cette offre éducative unique est soutenue par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Canopée, le CLEMI, ainsi que par le ministère de la Culture.

Privatisation de l'enseignement supérieur

Je ne suis pas lecteur du journal Ouest-France. Cependant mon ami Jean-Louis me propose lors de chacun de mes passages en sa cuisine, en plus d'une tasse de café, une revue de presse critique de ce quotidien. Il m'a offert ce jour-là, outre un sourire malicieux, un supplément du quotidien intitulé : « Études supérieures : c'est l'heure de faire ses choix ».

À la une et suivantes...

Dès la première page la publicité est faite pour le lycée et campus Notre Dame du Roc à la Roche sur Yon, puis page quatre pour Saint François d'Assise en cette même Vendée et puis aussi pour le Sacré-Cœur La Salle de Nantes, page 5, c'est pour l'Institut Catholique de Rennes où les étudiants portent une fois diplômés, le bonnet Carré et la toge des universités américaines, suivent avec 16 bachelors et 14 MBA l'école internationale de Tunon la grande école de l'hospitality management (sans l'anglais que serait cet « IPAC Bachelor Factory »). Constraint par toutes ces propositions l'enseignement public ose quelques encarts « portes ouvertes » tandis que le Greta, dans l'air du temps lance : « Révèle ton potentiel avec l'apprentissage ».

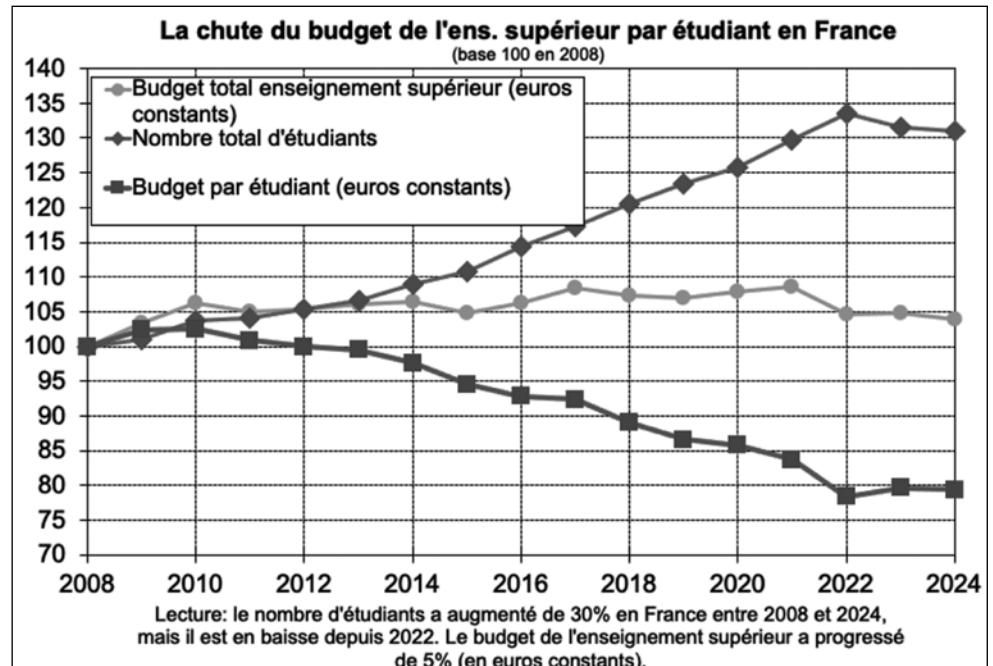
Prospectives et statistiques ministérielles ?

Ces services de l'éducation nationale existent. L'arrivée massive d'étudiants à partir de 2018 était prévisible. 800 000 naissances entre 2000 et 2014... Ces cohortes peuvent accéder à l'enseignement

Le cadre législatif

La loi du 12 juillet 1875 énonce le principe selon lequel « l'enseignement supérieur est libre. » De cette liberté découle un simple régime de déclaration - et non d'autorisation - pour toute création d'un établissement

Établissements supérieurs CAtholiques) sont des EESPIG. Comme ils le précisent, le label établit « un contrat pour l'enseignement privé non lucratif »... faisant des établissements des opérateurs du service public. Un genre de loi Debré puisque ce



ment supérieur privé, lucratif ou non. C'est le 18 mars 1880 qu'il est établi par la loi que « la collation des grades » est le monopole des facultés d'État. Les établissements privés ne peuvent prendre le titre d'université. (Ce dont l'angevine Catho se moque depuis belle lurette). Tout cela fut mis en cause par les accords Vatican-Kouchner de décembre 2008 officialisés par un décret d'avril 2009 sous la présidence de Nicolas Sarkozy. Heureusement suite au recours de vingt-quatre organisations, une décision du Conseil d'État neutralisait cette décision... La guerre scolaire et toujours en mouvement. L'homophonie des titres délivrés par des structures privées (bachelors, masters) trompe nombre d'étudiants. Les dérives d'établissements sur fonds « d'angoisse et incertitudes des élèves allant jusqu'à l'espresso, les faillites en cours d'année »² sont pointées. La « concurrence » privé - public est dénoncée par la conférence des présidents d'université (France universités 2023)

Le label EESPIG

Créé en 2013 par la loi Fioraso à la demande de la fédération des établissements supérieurs d'intérêt collectif (FESIC) ce sont les Établissements d'Enseignement Supérieur privés d'Intérêt Général. Les cinq « Cathos » Lille, Paris, Toulouse, Angers, Lyon membres de l'UDESCA (Union Des

contrat ouvre droit à une subvention pour « charges de service public ». Par-dessus le marché les EESPIG sont reconnus comme opérateurs de la recherche publique depuis 2020. 64 établissements pour 180 000 étudiants soit 6 % du total dont les diplômes ne sont reconnus que sous jury rectoral. La FESIC rappelle que « ses valeurs sont inspirées de l'humanisme chrétien ». Le non lucratif s'entend tout de même avec des droits d'inscription de plusieurs milliers d'euros par an.

Les leviers favorables au privé

Parcoursup : 40,2 % des propositions de formation y sont issues du privé supérieur. (2023) Il suffit que les formations soient « reconnues par l'état ». C'est une expression dont il est abusé.

L'inscription au répertoire national des compétences professionnelles (RNCP) délivrées par le ministère du travail n'impose aucun contrôle sur l'encadrement pédagogique, les volumes d'heures d'enseignement, la possibilité d'équivalences universitaires. (Mais il est aussi possible d'éviter Parcoursup en s'inscrivant à Stanislas comme Madame Oudea Castera en a fait la démonstration). 3 500 formations listées hors Parcours Sup ne délivrent pas de diplômes nationaux.

Alternance et apprentissage : depuis 2018 la loi « pour la liberté de choisir son ave-



supérieur dans la période 2018-2032. Cette réalité n'a pas entraîné la création de structures universitaires dotées de moyens et d'enseignants propres à accueillir cet afflux d'effectifs. C'est dans ce contexte démographique que l'enseignement supérieur privé s'est développé. « La part du secteur privé est passée de 15 % dans les années 1990-2000 à près de 20 % en 2015 pour atteindre 26,1 % en 2024. Cette hausse reflète en grande partie l'essor du secteur privé lucratif. »¹

nir professionnel » portée par Muriel Penicaud et la création de « France compétence en 2019 offrent une manne pour le secteur privé. C'est la possibilité d'ouvrir des CFA (Centre de Formation des Apprentis) sans contrôle... De 1000 centres, nous

Penicaud³ et Martin Hirsh⁴ qui ont rejoint Galileo, Guillaume Pepy⁵ l'école de commerce de Lyon (ECL) et Chantal Avenel⁶ la direction de Ionis. Le rapport parlementaire observe : « Les collectivités territoriales tentent d'attirer des écoles privées

aux données démographiques prévoyant une augmentation du nombre d'étudiants entre 2018 et 2032. Dès lors il s'est agi et s'agit encore de ne pas satisfaire les besoins quantitatifs et qualitatifs de l'accueil de ces derniers : ouvertures ou extensions d'universités, recrutement d'enseignants-chercheurs, rénovation de locaux vétustes, voire délabrés. Cette situation a favorisé le développement de l'enseignement privé dans toutes ses facettes qu'il soit non lucratif, confessionnel ou à but lucratif. L'arrêt des subventions directes à l'enseignement supérieur privé pour « charge de service public » ou indirectes (aides aux entreprises pour les apprentis) permettrait de commencer à prendre le contrepied de cette politique qui doit viser le développement matériel et humain de l'université publique.

Alain Paquereau

Article résumé principalement des études du CRÉA 76 / Francis Vanhee : « Le développement ac-céléré de l'enseignement supérieur privé », (décembre 2024)
Ainsi que de la contribution d'Hervé Christophol. SNESUP- FSU : « le développement de l'enseignement supérieur privé en France. (2024)

1 - Rapports députées Descamps et Folest avril 2024

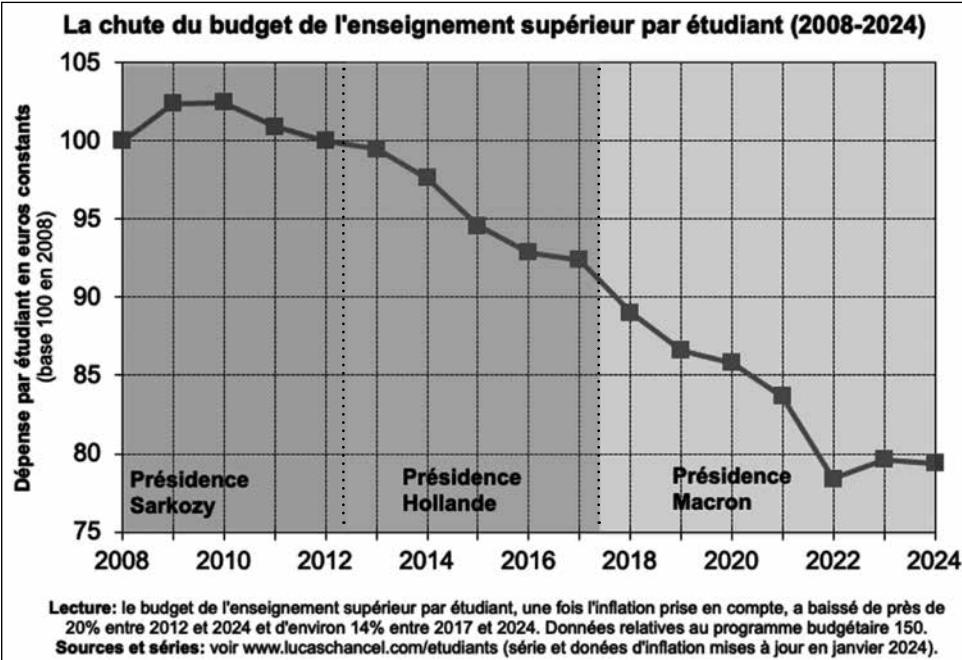
2 - Idem

3 - Muriel Penicaud Ancienne ministre du travail

4 - Martin Hirsch ex-directeur général de l'assistance publique hôpitaux de Paris / haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté.

5 - Guillaume Pepy Ancien patron de la SNCF

6 - Chantal Avenel ex-rectrice de l'académie de versailles. Elle affirme: « Je n'exclue pas de faire encore des allers-retours (public / privé), c'est ça une fonction publique moderne. »



en sommes à 3825. Les aides ramenées de 8000 euros à 6000 en 2023 ont été étendues au supérieur (L'apprentissage est possible jusqu'à 29 ans). Un responsable d'Omnès éducation (Privé très lucratif) se réjouit : « *le coup de la scolarité pour une année dans nos écoles c'est autour de 1000 euros. À partir du moment où l'apprentissage se développe, cette barrière financière disparaît.* » La belle aubaine !

Le privé lucratif et pas qu'un peu

Disons d'abord que les diplômes non reconnus y sont fréquents. Ils concernent les domaines du commerce, du design, du journalisme, du numérique, de certaines écoles d'ingénieurs. Des fonds d'investissement internationaux scolarisent des dizaines de milliers d'étudiants. Galileo Global Éducation (800 millions de chiffre d'affaires selon Challenge), Omnes, Eureka, Ionis... offrent quelques belles occasions de pantoufle. Citons : Muriel

dans une quadruple logique de marque pour leur ville, de qualification des jeunes sur leur bassin d'emploi, de dynamique économique locale et de fixation d'une population de jeunes actifs. »

Pour le supérieur public : l'austérité et la rigueur ou l'inverse

En 2017 la loi relative aux « libertés et responsabilités des universités » (LRU) a donné aux universités la conduite de leurs finances. Dans le même temps les budgets accordés ont chuté. La dépense par étudiant a fortement baissé tandis que le recours aux enseignants précaires a explosé. 60 % des universités seront en déficit en 2024.

La diète assumée pour l'université publique sommée de fonctionner selon les critères dogmatiques du libéralisme (concurrence, rentabilité, privatisation et réduction du budget public) a permis aux gouvernements successifs de ne pas donner suite

Industrie automobile, la gabegie publicitaire

Durant l'année 2023, les principaux constructeurs français ont dépensé les sommes suivantes pour vanter les « mérites » de leurs modèles :

Renault : 474,2 millions d'euros

Peugeot : 357,1 millions d'euros

Citroën : 246 millions d'euros

Entre 2009 et 2023, les dépenses publicitaires cumulées se montent à



Renault : 6,3 milliards

Peugeot : 5 milliards

Citroën : 3,8 milliards

Ces dépenses inutiles sont aussi le signe de la réalité de l'implication de l'industrie automobile dans la lutte contre le changement climatique.

J-LG

Vite dit

Circulez, il n'y a rien à voir

Madame Caroline Fel, le 21 février de cette année, sans ambages, a renvoyé dans les cordes l'opposition municipale. Celle-ci avait osé demander des comptes sur les crédits attribués à l'enseignement privé. L'alignement sur l'enseignement public ne relève pas de la loi comme elle l'a affirmé, mais d'une interprétation abusive de son texte. En effet, dans l'enseignement privé seuls les enseignements obligatoires sont subventionnables (théoriquement). En sont donc exclus, par exemple, les classes de nature et les études surveillées. Autre entorse, et non des moindres, d'après le texte original de Michel Debré les contrats d'association ne pouvaient être signés que par les établissements. L'Ogec (Organisme de gestion de l'enseignement catholique) l'a oublié. Les arrangements avec l'État lui ont permis l'obtention d'un privilège. Madame Fel a esquivé le débat.

De notre correspondant particulier de Rezé

Dans le pays de Retz, en particulier à Saint-Colomban, les industries du béton détruisent bocages et terres agricoles pour l'extraction de sable ; le maraîchage industriel de mâche et de muguet, à grand renfort de produits phytosanitaires, empoisonne les sols, dégradés en plus par le désherbage thermique. Les fermes d'élevage s'arrêtent les unes après les autres, le maraîchage industriel a augmenté ses surfaces de 24 % depuis les années 2010. Le paysage de bocage, de polyculture et d'élevage qui caractérisait du pays de Retz est remplacé par une mer de sable, de serres chauffées et de bâches en plastique...

Mais les ressources sont limitées, et les pollutions détruisent le climat, et la biodiversité... pour les citadin·es comme pour les habitant·es des campagnes ! le sable, les métaux rares). en saison !

Collège public de Beaupréau, on tourne en rond

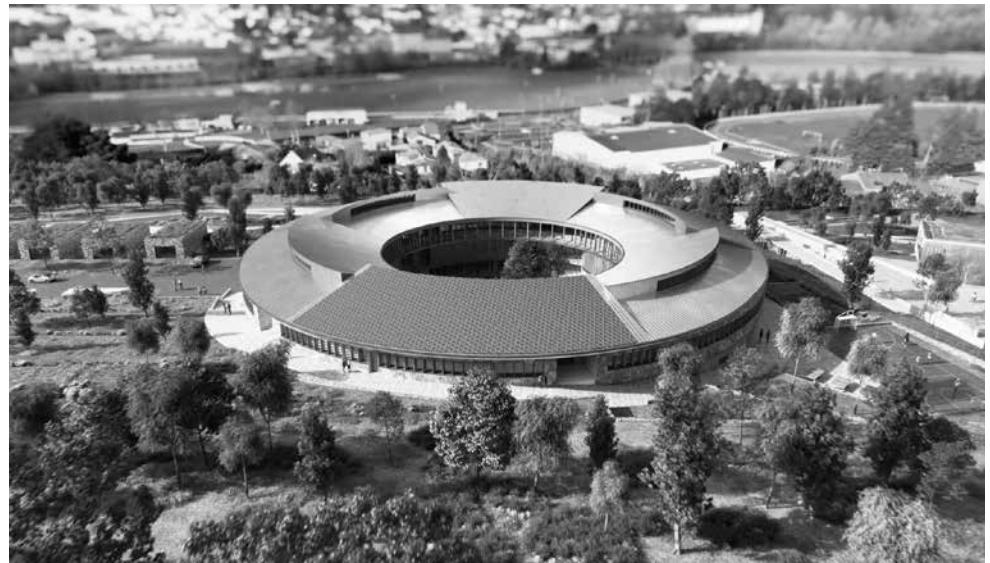
Tout d'abord il me faut m'excuser auprès de mes amis du Collectif Vigilance Laïcité, auprès des laïques de tous poils de notre beau département. J'étais mandaté pour intervenir au CDEN¹ à propos du collège de Beaupreau.

Deux questions essentielles devaient être posées. À quelle date devaient commencer les travaux et pour quelle rentrée scolaire devions nous préparer la fête célébrant la continuité du service public d'éducation, école maternelle, école élémentaire, collège, lycée, dans ces Mauges où seul l'enseignement privé catholique proposait une si logique continuité. Pouvions-nous prévoir des agrandissements possibles de ce futur collège étant donné le succès du lycée public Julien Gracq qui ouvrira une septième classe de seconde ? Hélas une erreur de date sur mon agenda « électro-

pieds, à vélo, les pétitions, les interpellations, et les réponses toujours différencées, évitées, ignorées. À ce nouveau préfet à cette nouvelle Dasen j'aurai redit les vertus de la loi notamment les articles L 211 -3 et L 211-3 du code de l'éducation qui autorisaient l'état, s'il en avait la volonté, à se substituer au conseil départemental et ainsi promouvoir l'école publique.²

Le compte n'est pas bon.

Le département estimerait à 360 le nombre d'enfants scolarisables dans cette structure. Sachant que le lycée construit sur le terrain voisin (réservé par la commune) continue de refuser des élèves, notamment ceux qui viennent de l'enseignement privé, ne serait-il pas raisonnable de prévoir plus grand. Le collectif laïque propose une capacité de 550. Le choix architectural, la forme ronde « nid et cocon protecteur, symbole d'union d'unité



nique », dont je reste décidément un piètre manipulateur, m'empêcha de participer.

À la mauvaise foi, opposer la loi

J'aurai déclaré à cette noble assemblée où siège côté à côté préfet et Dasen, conseillers départementaux et maires, représentants syndicaux et associatifs... que j'étais un lecteur attentif de la presse départementale. J'y avais « appris » que Florence Dabin avait officiellement en 2021 la création d'un collège qui devait « répondre aux attentes des familles dans cette commune nouvelle (?) dépourvue d'établissement scolaire public du second degré. » J'aurai fait constater la grande et infinie patience de ces familles demandeuses d'un enseignement laïque depuis... plus de cinquante ans..., rappelé les manifestations à

et de continuité » ne facilitera pas les agrandissements. C'est Marina Giet présidente du CVL qui a posé ces questions au titre de la FCPE. Il fut répondu que les temps étaient difficiles et que des économies s'imposaient. Pour le calendrier... attendre. On prend la tangente. On tourne en rond.

Alain Paquereau

1 - Conseil Départemental de l'Éducation Nationale. (Organisme consultatif).

2 - je ne saurai trop vous conseiller de relire notre dossier dans le N° 113 de l'Anjou Laïque page 4 et 5 : le collège public de Beaupreau / Jack Proult

Réseau salarial, Espace Marx

Réseau salarial et Espace Marx sont deux associations populaires bien vivantes sur Angers.

Face à l'apocalypse que nous promet le capitalisme (guerre, stérilisation de notre environnement, destruction du travail, généralisation du pouvoir autoritaire, etc.), il est bon de connaître l'existence d'associations d'éducation populaire, qui nous invitent à passer de la sidération à l'action réfléchie et concertée !

Réseau Salarariat

Il a été créé en 2011, dans le sillage des travaux de Bernard Friot, par des travailleurs de tous horizons : salariés du public et du privé, entrepreneurs, agriculteurs, retraités, chômeurs, étudiants, parents... Ce « travailleur collectif » produit une réflexion et des propositions concrètes autour de l'appropriation collective des moyens de production et de l'octroi à tous, dès l'âge de 18 ans, d'un salaire à vie. Loin de promouvoir la politique d'un « bon État » qui nationaliserait les banques et les pans stratégiques de notre industrie en se finançant par un « impôt juste », il s'appuie sur la double expérience du régime général de Sécurité sociale et du salaire à la qualification personnelle (grade) de la fonction publique. Ces deux dispositifs montrent que, même au sein d'une société qu'on se complaît à qualifier de « capitaliste », il est possible de produire de la valeur économique sans employeur ni prêteur. Sans employeur car les fonctionnaires et salariés à statut sont hors du marché du travail, comme les retraités, chômeurs et parents qui s'emploient à des activités que les capitalistes refusent d'admettre comme productrices de valeur. Sans prêteur car les services publics de santé et les prestations d'assurance sociale sont financés par des cotisations. Dès lors pourquoi ne pas prolonger

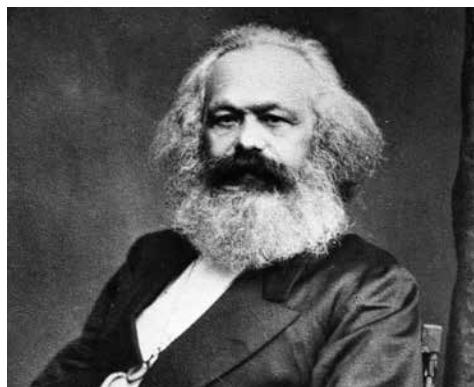


ces conquis à la production d'un ensemble de biens et de services désignés démocratiquement comme vitaux : alimentation d'abord, mais aussi pourquoi pas transport,

logement, eau, énergie, éducation, culture, vêtement, voire Sécurité sociale de la mort (liste à compléter). Assurer à chacun un accès minimum à ces produits, selon ses besoins, auprès de producteurs conventionnés employant des personnes payées à leur qualification personnelle, grâce à une cotisation étendue : un projet qui pourrait susciter l'espoir, à travailler.

Espace Marx Anjou

Il a été créé en 1999 par quelques militants après le 150^e anniversaire du Manifeste du Parti Communiste... à un moment où on ne parlait plus beaucoup de Marx. Cette association a pour objet de discuter de l'actualité des thèses de Marx, en confrontant les points de vue. Elle organise régulièrement



des conférences-débat à Angers. La dernière (du 28 février) s'intitulait « Marx et le libre-échange », et était animée par David Cayla, maître de conférences en économie à l'université d'Angers et membre du groupe des « Économistes atterrés ».

Bref compte rendu (critique) de son intervention.

Le « Discours sur la question du libre échange » que Marx a prononcé en janvier 1848 doit être replacé dans son contexte historique : au sein du Parlement britannique, un débat oppose la classe des propriétaires fonciers (protectionnistes) et celle des entrepreneurs capitalistes (favorables au libre-échange). Dès 1815, les « corn laws » rendaient le blé étranger plus cher, raréfiaient ainsi l'offre de blé et assuraient aux propriétaires fonciers des loyers élevés. Mais en conséquence les prix de la nourriture s'élevaient, poussant à la hausse les salaires, ce qui ne faisait pas les affaires des industriels britanniques. En 1846, ces derniers parviennent à infléchir la position de la Chambre des Communes, qui met fin aux corn laws. Le R.-U. choisit alors le libre-échange.

Marx livre son analyse : les libres échan-

gistes feignent de vouloir faire baisser le prix du pain au profit des ouvriers. En réalité, ils veulent faire baisser les salaires. Le libre échange ne va pas libérer les ouvriers, mais augmenter la concurrence inter-ouvrière, et ces derniers n'en sont pas dupes. Marx se dit alors plutôt favorable au libre échange, car il va rendre les conditions de vie des travailleurs tellement insupportables que le conflit entre le prolétariat et la bourgeoisie sera exacerbé et hâtera la révolution.

Cette analyse est-elle pertinente aujourd'hui ? Après 1945, les politiques commerciales internationales ont progressivement favorisé le libre échange en baissant les droits de douane dans le cadre du GATT, puis de l'OMC, mais depuis les années 2000 les tendances protectionnistes se déploient avec des barrières non tarifaires (normes, quotas...). Par ailleurs, beaucoup d'accords de libre échange, passés sous la contrainte, imposent des échanges inégaux à des pays peu puissants, et rendent impossible toute réglementation sociale et écologique à l'échelle nationale : en renchérisant les coûts de production des producteurs nationaux, ces normes les exposent à la concurrence internationale. Au lieu de réclamer des taxes, nos dirigeants libres échangistes répondent par la baisse des normes !

Conclusion avec Marx : « Travailleurs du monde entier, unissez-vous ! » : il faut les unir par la protection. Comment ? D'abord, arrêter de croire que le protectionnisme conduit à la rivalité : c'est le libre échange qui y amène. Ensuite, le protectionnisme ne peut pas être défendu comme un absolu : entre Trump qui prend des décisions d'autocrate et un État qui tente de réguler ses échanges dans un cadre démocratique, il y a un grand écart. David Cayla propose, contre la vision révolutionnaire marxienne, une voie possible qui consisterait à dire : « nous allons augmenter nos droits de douane, et il ne tient qu'à vous de mieux traiter vos travailleurs pour que nous abaissons ensuite nos taxes ». Réformisme ou révolution, la question reste toujours ouverte à Espaces Marx.

Ludovic Mézey

1 - Le groupe régional est joignable à l'adresse : info-pays-de-la-loire@reseau-salarariat.info
2 - Joignable à l'adresse : espacesmarx49@gmail.com

Vite dit



Elon Musk « génial »

Dans un article d'Ouest-France publié le 22.01.2025, la présidente des Pays de la Loire Christelle Morançais donne son point de vue à propos d'Elon Musk qui mérite d'être longuement cité.
 « (...) L'obsession de nombreux leaders, en France et en Europe, contre Elon Musk et sa supposée « emprise » sur nos démocraties en dit long sur ce que nous sommes devenus : un pays et un continent frileux, gouvernés par la peur. Est-ce la « toute puissance » du génial dirigeant de Tesla, Space X et Starlink qui nous effraie ou est-ce le reflet de nos propres insuffisances que ses succès nous renvoient à la figure, que nous refusons de voir ? ». Pour la présidente de la région, le « génial » Elon Musk serait un exemple dont on ferait bien de s'inspirer : « La meilleure réponse à Musk et la Silicon Valley, ce ne sont pas la censure, les règlements et les pleurnichages. Ce sont l'innovation, l'ambition et la concurrence. ».

On serait intéressé de connaître le point de vue de Christelle Morançais à propos de la gestuelle d'Elon Musk ci-dessus reproduite.

Jean Louis Grégoire

Droits des femmes

Le 8 mars 2025 dernier était la journée internationale des droits des femmes

À Angers elle est organisée par un collectif comprenant des associations (Aides, Attac, Angeouines, Planning familial, collages



féministes, etc.) Solidaires et l'intersyndicale (CFDT, CGT, FSU, Uns, CFE-CGC) la mobilisation se fait autour de l'égalité femme homme. 800 Femmes hommes se sont rassemblés sur la place du Ralliement. Après des prises de paroles, la chorale « Les Louises sans Michel » a entonné des chants féministes internationaux applaudis avec chaleur. Le cortège, formé de personnes de tous âges majoritairement de jeunes a ensuite défilé dans les rues d'Angers. L'augmentation du

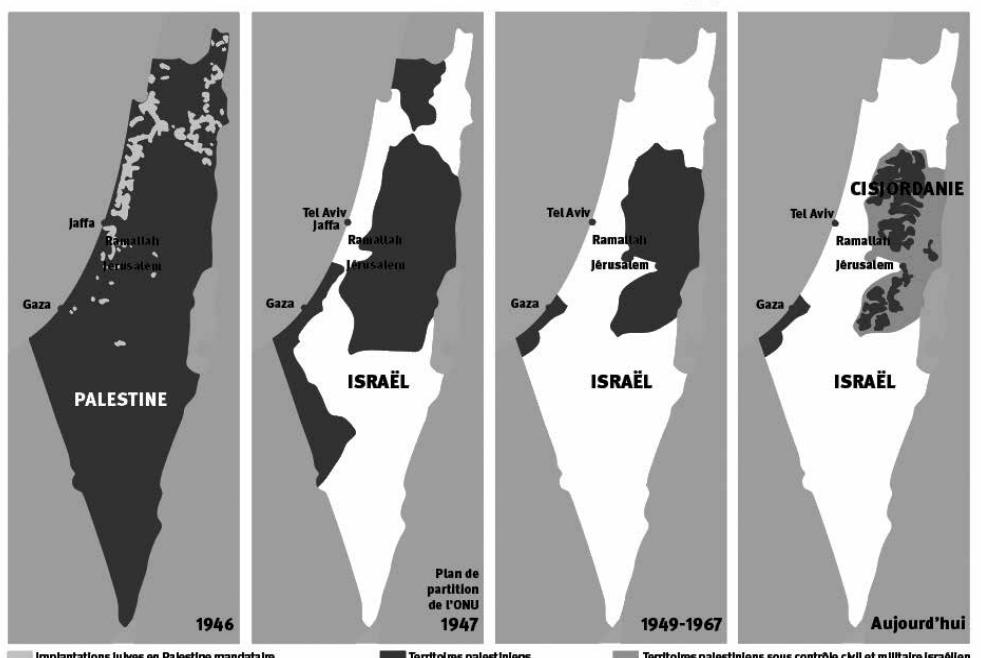
nombre de participants, 800 par rapport à l'an dernier 500, montre l'inquiétude des féministes sur l'avenir. La loi sur l'IVG est remise en cause dans de nombreux pays, notamment aux États-Unis... En France nous l'avons inscrite dans la Constitution afin de mieux la protéger. Dans l'Éducation nationale le programme Évars d'éducation à la vie relationnelle et sexuelle sera-t-il appliqué quand les associations Planning Familial et aussi le CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles) voient leur budget régional supprimé. L'éducation à la vie affective et sexuelle est un facteur de prévention essentiel des violences sexistes et sexuelles. Il est regrettable que l'animation "Bougez avec le SCO"¹ ait eu lieu en même temps que la marche des féministes. Certaines ont du choisir.

Catherine Battreau

1 - La place des femmes dans le sport. Dans le cadre de la 4e édition du Mois de l'égalité organisé par la Ville d'Angers.

Un bon dessin vaut mieux qu'un long discours

ÉVOLUTION DE LA PALESTINE DEPUIS 1946



L 214. Une autre vision

Dans le numéro 150 de L'Anjou Laïque, un article¹ prend la défense de L214. Cette association serait menacée par les pouvoirs publics qui au travers de décisions de justice, de décisions fiscales chercheraient à entraver son action. En profond désaccord avec la tonalité générale de ce texte j'ai pris la plume à mon tour pour donner une vision contradictoire de L214.

Levons tout de suite un doute. Je n'ai aucune sympathie pour les personnes qui maltraitent les animaux. Mais j'ai encore moins de sympathie pour une association qui n'hésite pas à jouer de la corde sensible pour mieux faire avaler ses exagérations, ses mensonges et cacher ses buts véritables. Qui par des vidéos spectaculaires de cas particuliers, certes condamnables, essaye de faire passer la totalité des paysans pour des tortionnaires nazis avec leurs fermes camps de concentration pour animaux.

L'animal être sensible

L214 prétend qu'il a fallu attendre la loi du 16 février 2015 pour que le droit considère l'animal comme un être vivant doué de sensibilité. Particulièrement faux ! La loi Grammont du 2 juillet 1850 réprime les mauvais traitements infligés aux animaux domestiques dans l'espace public. Une loi de 1898 lève cette restriction. Déjà présente dans la loi de 1898, la notion de sensibilité des animaux est reconnue par celle de 1976. Son article 214-1, ignoré par L214, précise : *Tout animal étant sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les conditions biologiques de son espèce.*

Pire, L214 essaye de faire croire qu'avant 2015 le droit considérait un animal comme une table, jouant sur le sens de l'expression juridique bien meuble. Soit ils sont ignorants ce qui serait pardonnable, soit volontairement ils cherchent à tromper ceux auxquels ils s'adressent ce qui serait moralement condamnable. Dans l'expression bien meuble, meuble est un adjectif qui signifie mobile, du latin mobilis. La mobilité est bien une caractéristique essentielle des animaux.

Association éthique

La dénomination exacte de cette association est *L214 éthique et animaux*. La présence d'éthique me surprend beaucoup. Éthique, nom ou adjectif possède deux sens voisins. Pour un nom, science de la mo-



rale ou ensemble des conceptions morales d'un milieu. Pour un adjectif, qui intègre des critères moraux dans son fonctionnement. La morale servirait donc de guide à l'action de L214. Qualifieriez vous de morale, une action qui consisterait à s'introduire anonymement, de nuit, dans votre domicile, pour sans votre accord prendre des photos de votre chat sous prétexte que vous le maltraitez. Bien entendu le photographe ne connaît rien à l'historique et aux circonstances de la vie de votre animal de compagnie. Tant pis pour vous si le mois précédent, la semaine précédente, le jours précédents votre minou adoré jouissait de conditions de vie très confortables et envieras par tous les félins domestiques du quartier. Le photographe, censé intégrer des critères moraux dans son fonctionnement, ignorant tout, la maladie qui vient de frapper votre animal, l'accident, la bagarre avec d'autres congénères ou tout autre cause expliquant son état actuel, publiera son cliché vous clouant au pilori sans vous laisser la moindre possibilité d'explication. Drôle de morale.

La présence de *animaux* dans sa dénomination m'interroge aussi. Le pluriel semble indiquer que L214 se consacre à la défense et au bien être de tous les animaux. Est ce véritablement le cas ? Pour autant que je le sache et comme l'indique le site de l'association, son activité concerne uniquement les pratiques d'élevage de transport et d'abattage des animaux utilisés par l'homme. Sont-ils les seuls à ne pas bénéficier, comme la loi l'indique, des *conditions compatibles avec les conditions biologiques de son espèce*. Pensons aux animaux de compagnie, par exemple un chat, confiné dans un appartement la majorité de son temps de vie, qui a été cas-

tré pour lui éviter sa tentation naturelle de courir la gueuse !

Les objectifs véritables

L214 rassemble des bobos urbains totalement déconnectés des réalités et des contraintes de la vie agricole, qui s'arrogent le droit de juger et de conseiller ceux qu'ils considèrent comme des péquenots ignorants. Avec un objectif réel en partie masqué par le prétexte de la cause animale, convertir l'humanité au véganisme. Transformer un omnivore, l'être humain, en herbivore. Faut-il rappeler que lorsque l'on a voulu transformer un herbivore, les vaches, en carnivore elles devinrent folles ? Faut-il rappeler que chez les ursidés qui sont des omnivores, les seules espèces d'ours en déclin et en voie de disparition sont les pandas qui suivent un régime végétarien. Faut-il rappeler que l'apport des protéines animales a permis à l'homme préhistorique le développement de son cerveau. Veut-on faire disparaître l'humanité ? Le régime vegan présente un immense danger pour la santé et même pour la vie des jeunes enfants.

Un autre son de cloche

Bien mieux que moi, le livre de Jean Pierre Digard, *L'animalisme et un antihumanisme* publié par CNRS EDITIONS vous apportera de nombreux arguments défendant notre agriculture. Visionnez Petit Pay-san, film de Hubert Charuel, qui montre les agriculteurs comme des humains sensibles à la vie et à la souffrance de leurs animaux

Yves Mulet Marquis

1 - L214 de nouveau menacé ? - L Luc Veillé - Anjou Laïque N° 150

L214. Réponse à Yves Mulet-Marquis

Ancien professeur des écoles, je me risque sans péril pour ma santé à commettre depuis quelques numéros des textes pour l'Anjou Laïque. J'ai pu ainsi, en me fondant sur ma connaissance directe du sujet, relater une expérience de partenariat entre une école publique du 49 et un groupe scolaire public aussi de Siby au Mali. D'autres articles ont suivi sur d'autres sujets plus éloignés de mon vécu, et j'ai pu constater que les retours critiques sur ce qui paraît dans l'AL sont à peu près inexistant. On peut le regretter.

Exceptionnellement, un article rédigé par mes soins pour le numéro 150 sur l'association L214 Éthique et Animaux a suscité quelques réactions.

Sa fiche Wikipédia dit de L214 qu'elle est «*l'association qui s'est imposée comme la voix de la protection animale en France*». On peut y lire aussi : *L214 a de nombreux sympathisants mais aussi de nombreux détracteurs, notamment parmi les éleveurs et autres acteurs de l'industrie des produits animaux*.

J'ai pu mesurer la virulence entre sympathisants et détracteurs, directement ou indirectement, par les commentaires reçus concernant mon article: si des sympathisants, peu nombreux certes mais très engagés dans la problématique, ont vivement apprécié sa lecture, j'ai pu prendre connaissance de la réponse acerbe d'un opposant, Yves Mulet-Marquis, avec qui j'ai siégé au CA de la FOL quelques années et qui signe régulièrement des articles pour l'*Anjou laïque*.

Sa réponse se trouve dans ce numéro. Je veux bien reconnaître sans difficulté, face à une argumentation raisonnée, que mon texte qui touche un sujet très polémique, le bien-être animal, est critiquable, qu'il peut manquer de clarté par exemple sur la question du véganisme.

Mais l'outrance du texte d'Yves me sidère : *L214, association qui n'hésite pas à jouer de la corde sensible... pour mieux faire avaler ses exagérations, ses mensonges, cacher ses buts véritables,... qui rassemble des bobos urbains totalement déconnectés des réalités et des contraintes de la vie agricole...[...], qui essaye de faire passer la totalité des paysans pour des tortionnaires nazis...[...]*

Voici quelques réponses à la réponse et des précisions supplémentaires, quitte à faire des répétitions :

- le terme ***bobo urbain*** : à la limite, en ce qui me concerne, bobo rural puisque j'habite au milieu des champs, ce qui est sans doute un moindre mal. Maintenant, être qualifié de bobo, et même écolo bobo, ne me dérange pas car je suis en accord avec la définition trouvée sur Médiapart : *le terme "écolo-bobo" est une invective à la mode, employé à tout va pour dénigrer un opposant, qui laisse souvent indifférent tant il est difficile de s'y identifier*.

- ***pour mieux faire avaler ses exagérations, ses mensonges*** : quelles exagérations, quels mensonges ? Ne faudrait-il pas étayer l'emploi de ces mots ?

- ***L214, association qui n'hésite pas à jouer de la corde sensible*** : ayant regardé en partie quelques vidéos de L214, je reconnaissais être très sensible et je n'arrive jamais à aller au bout des reportages. Des préfets ou autres responsables, sans doute trop sen-



sibles eux aussi, n'ont pas l'air d'apprécier certaines images, ce qui les amènent à fermer des élevages ou abattoirs.

- ***pour cacher ses buts véritables*** : ne connaissant pas L214 en dehors du bruit fait par les scandales dénoncés, j'ai visité pour rédiger mon article le site de l'association, j'ai pris connaissance avec le troisième axe de leur action : *« promouvoir l'alimentation végétale pour réduire le nombre d'animaux tués »*. Rien n'est caché dans la promotion de l'alimentation végan !

Si les deux premiers axes ont attiré des adhérents vers l'association (Soulever la question animale auprès des citoyens et dans le débat public et faire reculer les pires pratiques d'élevage, de transport et d'abattage.), le véganisme ou végétalisme reste très confidentiel.

Je suis bien d'accord avec ce que me disent trois médecins interrogés, le véganisme demande des connaissances sur les aliments,

il oblige à compenser des manques nutritionnels avec des compléments alimentaires, et nécessite une surveillance. C'est un mode de vie en pratique très discutable par rapport à la santé, mais très cohérent sur le plan d'une certaine philosophie¹

- ***paysans pris pour des tortionnaires nazis...*** : Mais qui peut se permettre une telle comparaison, est-il possible d'avoir des sources ?

Pour ma part, je suis d'une génération où il ne faut pas remonter très loin pour retrouver des descendants paysans (cousins de mes parents et grands-parents paternels.). Gamin, j'aimais passer du temps chez eux. Je connaissais les méthodes pour tuer un animal, poulet, lapin, cochon, et je ne me souviens pas de tortures inutiles. Je respectais ces gens, tout comme je respecte mes anciens parents d'élèves agriculteurs (même s'ils n'étaient pas forcément les plus virulents sur la défense de l'école publique), mes anciens élèves passionnés par le travail de leurs parents, gens que je croise avec plaisir en traînant au magasin Terrena d'une commune Nord Angers, mes voisins, maraîcher bio ou agriculteur conventionnel, un ami en production laitière au top de la technologie « au service de l'homme » qui n'en peut plus de ses vaches.... Je connais leur travail, leurs compétences, les heures passées, parfois hélas pour un salaire infâme... Mais j'essaie de comprendre aussi quels sont les problèmes liés à notre agriculture que l'on dit en crise.

Il y a en France actuellement quelques 150000 exploitations qui font de l'élevage. Les salariés de L214 sont, semble-t-il, environ 75. Ce qui fait 2000 élevages à surveiller par salarié. Si j'étais un éleveur de poulets ou de bœufs, soucieux du bien-être animal, je ne m'inquiéterais pas de l'arrivée d'enquêteurs de L214, comme certainement la très grande majorité des exploitants qui ne sont pas dans des pratiques de nazis. Mais le caractère industriel de notre agriculture dirigée par les groupes agro-alimentaires peut laisser place et laisse place à des pratiques insupportables par rapport aux animaux. J'adhère à L214 qui dénonce avec des preuves ces mauvaises pratiques. Je ne me sens pas concerné par leur promotion de l'alimentation végan.

- ***Pour finir*** (même s'il y aurait encore à dire) : j'ai commencé la lecture du livre de JP Digard. Je vais la poursuivre, je porte beaucoup d'intérêt à ce qu'il dit (j'ai com-

mencé aussi à écouter ses interventions sur France Inter).

Au-delà de notre querelle autour de L214, il y a tout un débat qui s'est mis en place depuis quelques petites dizaines d'années sur la relation de l'homme avec l'animal. On parle d'animalisme, de spécisme et d'anti-spécisme. Les choses changent, la relation homme-animal évolue, la notion récente d'animal considéré comme être sensible est encore incomprise ou mal perçue.

Il y a des idées à connaître et à débattre, sans outrance. Pourquoi pas dans l'*Anjou laïque* ?

- pour finir encore, et confirmer ce qui est dit dans mon article :

Restés longtemps figés dans une relation homme-machine théorisée par Descartes, les rapports de l'homme à l'animal n'ont cessé d'évoluer ces dernières années avec

la reconnaissance de droits croissants pour les animaux. Depuis 2015, le code civil leur attribue la qualité d'être sensible, un statut juridique plus protecteur.

En France, c'est la loi du 10 juillet 1976 (L214) relative à la protection de la nature qui fonde la politique de protection animale. L'article 9 de la loi est ainsi rédigé : "Tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce."²

D'autres lois dont la loi Grammont ont existé pour protéger les animaux domestiques des violences de leurs propriétaires, mais on n'a commencé à parler de l'animal comme être sensible qu'en 1976.

Jean Luc Veillé

1 - voir article de Nicolino sur le blog de l'Anjou laïque

2 - Sur le site Vie Publique

À propos de sensibilité 1850 : Première loi de protection de l'animal... pour préserver la sensibilité des hommes

"Seront punis d'une amende de 5 à 15 francs, et pourront l'être d'un à cinq jours de prison, ceux qui auront exercé publiquement et abusivement des mauvais traitements envers les animaux domestiques". Ce sont les mauvais traitements sur la voie publique qu'interdit la loi Grammont. Il s'agit au fond de préserver la sensibilité des individus témoins de la souffrance animale dans l'espace public, et en particulier des chevaux, utilisés à de multiples tâches éprouvantes : transport urbain, travail dans les mines, mutilations lors des guerres... Le cheval est le premier et quasiment le seul animal à bénéficier du souci des protecteurs du XIXe siècle, sans que cela parvienne cependant à modifier les pratiques. (France Culture 2017)

JL. V.



Controverse

Bonjour, je suis abonnée depuis longtemps à l'Anjou Laïque et je suis aussi membre de l'association L214.

Je viens d'apprendre par Mr Mulet Marquis, à la fois que j'étais « un bobo urbain » et que je considérais ma propre famille (puisque mes grands-parents, oncles, tantes, étaient eux-mêmes paysans) comme des « nazis » ! Rien que ça !

Que ce Mr aie des opinions, qui comme toutes les opinions sont discutables, cela ne devrait pas l'empêcher de rester respectueux et courtois.

Et oui, j'ai beaucoup de respect pour la vie animale. Je suis végétarienne et je n'impose ma façon de consommer à personne. Cependant, il faut avoir le courage de regarder les choses en face.

La grande majorité des animaux d'élevage ne sont plus bien souvent que « de la viande sur pattes ». On ne les considère pas comme des êtres vivants qui ont des besoins et qui souffrent mais comme des « produits industriels ».

Quelle que soit la date à laquelle cela est entré dans la loi, il ne fait nul doute que les animaux sont des êtres sensibles. Les scientifiques en découvrent chaque jour davantage sur leur capacité à communiquer, s'adapter et ressentir des émotions.

L'association L214 cherche à montrer ce que l'on préfère ne pas savoir quand on mange un animal. Certes, on préfère ne pas voir les poulets bourrés de médicaments,

sélectionnés pour grossir plus vite au point de ne plus pouvoir se déplacer et qui ne voient jamais le jour ; les porcs élevés dans des enclos trop petits pour leur permettre de se mettre debout... La liste serait trop longue ! Il ne s'agit pas de « faire la morale » mais d'amener les gens à interroger notre rapport à l'animal et au vivant et dénoncer des pratiques cruelles.

À s'interroger également sur la surconsommation de viande et son impact sur la planète.

Et s'il faut parfois franchir des limites pour nous informer sur les conditions d'élevage, cela s'apparente pour moi à de la désobéissance civique.

Enfin, il me semble, Mr Mulet-Marquis que les vegans doivent hanter vos nuits, vu la façon dont vous en parlez. Rassurez-vous, ils ne sont que 4 pour cent dans le monde. Vous ne devez pas en croire souvent. En attendant, leur réflexion autour du vivant est intéressante. Pour peu qu'on soit capable d'ouverture aux idées d'autrui...

D'autres aussi en parlent bien mieux que moi :

- « Faut-il manger les animaux ? » Jonathan Safran Foer
- La préface du livre « Contre courant » Sea Shepherd
- Et parce que ça se discute aussi avec les enfants, le très bel album : « Nos amis les animaux » de Mathieu Ricard et Jason Gruhl.

Françoise Laguesse

Complément L214

La loi de 1976 dans son article 214-1 précise : Tout animal étant sensible doit être placé dans des conditions compatibles avec les conditions biologiques de son espèce. L'espèce humaine fait partie des mammifères donc des animaux, sensibles, auxquels doit s'appliquer l'article 214-1 de la loi de 1976. Les conditions biologiques de l'espèce humaine nécessitent la consommation de viande, ce qui implique l'abattage d'autres animaux pour subvenir à ses besoins physiologiques. Vouloir lui interdire cette consommation, quel que soit le moyen utilisé, s'apparente donc à une maltraitance inacceptable. Ou alors il faut aussi que L214 interdise aux chats de dévorer les petits oiseaux (le chat est leur premier prédateur) et recommande aux lions de devenir végétariens donc ne plus dévorer des antilopes !!!!!

Yves Mulet Marquis

Vite dit

La loi Debré et ses soutiens

« Pierre Ouzoulias, sénateur communiste lors de l'examen par la chambre haute de la proposition de loi visant à protéger l'école de la République et les personnels qui y travaillent a défendu un amendement qui souhaitait étendre la loi de 2004 sur l'encadrement du port des signes religieux aux écoles privées sous contrat. » La droite et le centre s'y sont opposés. Le caractère propre de cet enseignement doit être respecté même contre les lois de la République. D'ailleurs Elisabeth Borne, comme ses amis, s'y est opposée. La loi Debré de 1959, faut-il le rappeler, est une grave entorse à la séparation des Églises et de l'État de la loi de 1905 stipulé dans son article 2. Mais qui, à part de vieux militants laïques grincheux, se souvient encore du serment de Vincennes de 1960. Les laïques réunis dans le parc s'étaient juré de mettre fin à cette loi scélérate. Le séparatisme scolaire pourtant constaté n'a pas réussi jusqu'ici à le réactualiser.

J. P.

Un homme de parole : Bruno Retailleau

Suite aux élections législatives de 2022, ce n'est pas si vieux, il déclarait sourcils froncés, mine sévère : « Ne trahissons pas nos convictions, nous ne sommes pas Macron-compatibles... Comment voulez-vous passer un contrat quand la confiance n'est pas là ? Emmanuel Macron est l'homme de tous les retournements... je suis partisan de la ligne d'une opposition d'intérêt général, alors arrêtons d'abîmer la démocratie. » Ce que notre homme, main gauche sur le cœur, confirme deux ans plus tard après la dissolution de 2024, pointant du doigt de la main droite très très à droite : « Le responsable de la crise c'est Emmanuel Macron ». Il faut savoir en tirer les leçons. Voilà Bruno ministre de l'intérieur de l'incompatible président. Quel retournement !

A. P.

Billet de Pierre Michel

Le scandale de Betharram d'Octave Mirbeau à François Bayrou

Le premier à avoir transgressé un tabou pluriséculaire en révélant au grand public la pédocriminalité en soutane n'est autre que le romancier Octave Mirbeau (1848-1917), dans son roman autobiographique "Sébastien Roch" (1890), qu'il a situé dans le collège jésuite de Vannes où lui-même avait vécu quatre années d'"enfer". De surcroît, le prêtre prédateur, baptisé « père » de Kern, ne manquait pas de rappeler le sinistre « père » Stanislas du Lac (1835-1909), qui avait été le maître d'études du jeune Octave et qui sera par la suite le confesseur du général de Boisdeffre pendant l'affaire Dreyfus et, selon Mirbeau, l'âme damnée des antideyfusards. Bien sûr, le roman de Mirbeau s'est heurté à une véritable conspiration du silence, et il faudra attendre plus d'un siècle pour que le scandale de cette pédocriminalité ecclésiastique et catholique éclate enfin au grand jour : le rapport Sauvé, il y a trois ans, a estimé à 330 000 le nombre des victimes au cours du demi-siècle écoulé... Une estimation de même ordre a été établie pour l'Espagne.

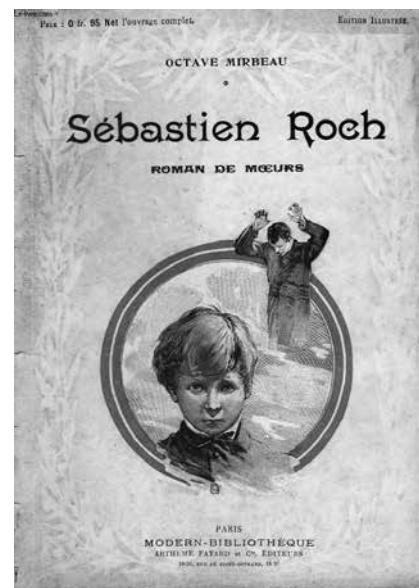
Le collège de Vannes était, certes, un « enfer », à cause de l'abêtissement programmé des élèves et de leur manipulation systématique, qui constituent un mortifère viol de l'esprit (illustré ci-dessous par Éloi Valat), et aussi du fait de l'omertà en vigueur, qui garantissait l'impunité aux violeurs ensoutanés. Mais du moins, si on en croit le romancier, n'y pratiquait-on pas les violences physiques ni, a fortiori, les tortures. C'est justement ce qui le distingue du monstrueux collège bérarnais de « Notre Dame » (sic !) de Pétarade, dont le scandale a été étouffé systématiquement pendant des décennies et n'a fini par éclater que cette dernière année, grâce à un grand article dans "Le Monde". Les témoignages étaient pourtant nombreux - et se sont multipliés - sur les châtiments corporels et les divers supplices infligés aux élèves jugés fautifs. Pour se faire entendre et pouvoir engager des poursuites, les victimes de viols et de brutalités inouïes ont constitué une associa-

tion dont la voix a fini, bien tardivement, par percer le mur du silence, entraînant diverses enquête et, tout dernièrement, des gardes à vue d'anciens (Ir) responsables, dont un nonagénaire, pour les violences, abus sexuels et viols perpétrés au cours des soixante dernières années. Et tout cela plus d'un siècle après la publication de "Sébastien Roch"... À ce premier scandale s'en ajoute désormais un second, d'ordre politique. Car il se trouve

qu'un notable du Béarn, élu local et national puissant et respecté, a contribué, non seulement à étouffer l'affaire, mais aussi à conférer à cette infernale boîte à curés une aura de respectabilité qui lui a permis d'attirer les notables de la région. C'est ainsi qu'il y a scolarisé ses propres enfants, et que son épouse y a dispensé des cours de « catéchisme » (sic) ! Par son silence il s'est donc comporté en complice des abus qui y étaient perpétrés. Pire encore : il

se trouve que ce politicien a été, pendant plusieurs années, ministre de « l'éducation nationale », lors même qu'il confiait sa progéniture à un établissement privé d'obédience catholique, 90 ans après la loi de séparation et l'établissement d'un État laïque... Enfin, ce même dignitaire, devenu Premier ministre par la grâce du Grand Morpion, se permet d'affirmer, contre toute évidence et contre de multiples témoignages, que, depuis des décennies, il n'avait rien vu et rien entendu et qu'il n'était au courant de rien... C'est bien connu : le pire aveugle est celui qui ne veut rien voir !

Ce mensonge répété et cette durable complacéité constituent de toute évidence des fautes graves, qui entachent sérieusement l'image de celui qui passait pourtant pour le plus fréquentable des politiciens de droite. Dans un État de droit, cela devrait entraîner des poursuites et une démission ou une destitution. Mais, pour l'heure François Bayrou fait front, s'accroche à ses mensonges (et à Maignon) comme la bernique à son rocher – ou comme le Grand Morpion à son palais... A faire à suivre, donc.



Venus d'ailleurs

Ces étrangers dont on a eu besoin au début du siècle C'est dans les années 20 que l'immigration apporta le plus de gens dans le Maine et Loire.

La France avait perdu de nombreux hommes sur les champs de bataille, elle avait donc de gros besoin de main d'oeuvre. Tout naturellement, traversèrent alors les frontières, des Russes que la Révolution bolchevique chassait depuis 1917, des Italiens, Allemands et Espagnols fuyant les gouvernements fascistes dans les années 30. S'ajoutèrent à eux Belges et Polonais en quête de travail.

Dans le département, ce furent les secteurs miniers qui furent les plus gros demandeurs / le Segréen avec les mines de fer, Trélazé avec l'extraction de l'ardoise et Saint Pierre Montlimart avec le travail de l'or. Angers aussi dans sa métallurgie (à Montrejeau), dans sa verrerie du quartier St Michel, offrait des travaux que les Polonais, entre autres, acceptèrent.

Les Italiens, souvent venus des régions pauvres et surpeuplées de l'Italie du Nord, se firent très vite une excellente réputation de maçons ou mosaïstes. Quant aux femmes, quand elles exerçaient une profession, elles étaient ouvrières dans le textile (usine Bessonneau) ou dans les fabriques de chaussures, il y en avait plusieurs dans la Doutre. Les étrangers habitaient dans les quartiers populaires où ils côtoyaient d'autres ouvriers : quartiers pauvres, connus pour leur insalubrité, tels Saint-Nicolas, Saint Lazare et Saint Michel. Sauf quelques Italiens, rares furent ceux qui purent devenir propriétaires à Angers.

Il devaient être sages !

En effet, car ils étaient très surveillés. En 1926 le commissaire de police écrivait au Préfet du Maine et Loire « que 4 des ouvriers Italiens actuellement à Angers ne s'occupaient nullement de politique et n'avaient aucune relation avec les groupements communistes ! ». Le Préfet de 1930 informait le ministre de l'intérieur qu'il « n'hésiterait pas à les (les étrangers) faire arrêter s'ils étaient propagandistes de mouvements révolutionnaires ou d'une action antimilitariste ». Ils ne devaient pas se faire remarquer, ni dans les meetings politiques, ni dans les manifestations syndicales...sous peine d'expulsion. Pourtant, le 30 novembre 1938, certains participèrent à une grande grève aux usines Bessonneau. Mis à pied quelques jours au lendemain



du conflit, ils furent ensuite réintégrés car, comme le dit le Commissaire Central, « c'étaient des ouvriers spécialisés difficiles à remplacer ».

Indispensables encore au lendemain de la 2ème guerre mondiale, le gouvernement s'occupa de leur intégration...

Ainsi, par une lettre du 18 juin 1947, le directeur départemental de la population demandait au maire d'Angers la mise à disposition pour Monsieur Cesbron, mécanicien, au 3 rue Dacier, d'un logement pour 2 italiens : « Le gouvernement vous demande votre participation active à l'œuvre de peuplement entreprise par lui. Il est indispensable que ces travailleurs soient aidés dans leur adaptation à la vie française. C'est quand ils auront le sentiment d'être chez eux qu'ils fourniront le gros effort de travail ».

Une Histoire à part, les petits réfugiés espagnols chassés par la Guerre Civile 1936-39.

Le 10 septembre 1936, 430 réfugiés espagnols arrivaient à Angers à la gare St Laud : parmi eux il y avait 300 enfants environ. Ils avaient été évacués de Saint-Sébastien, alors que cette ville, non loin de la frontière française, était sur le point de tomber aux mains des insurgés nationalistes : on était au début de la guerre civile espagnole qui opposa, de 1936 à 1939, les nationalistes franquistes aux républicains. Embarqués à la hâte de Saint-Sébastien, ils avaient été débarqués à Pauillac en Gironde, puis acheminés par voie ferrée à Angers. Pour beaucoup ils étaient sans leur famille, qui

étaient restées au Pays Basque espagnol. Rassemblés d'abord à l'hôpital d'angers, ils furent ensuite dirigés dans divers lieux d'hébergement : Trélazé, l'école des Arts et Métiers et le patronage du Ronceray. Aux Arts et Métiers, des salles avaient été aménagées en dortoirs, par le 1er régiment des Hussards, et c'était le 6ème Génie qui avait livré le couchage. Les petites sœurs des Pauvres portaient la nourriture préparée à l'hôpital vers les différents hébergements. Au bout de quelque temps, la moitié des enfants partit à Champigny près de Saumur où la municipalité les accueillit dans des « colonies de vacances » : certains y restèrent jusqu'en 1939 ; mais beaucoup ont été receilli par leurs parents ou placés dans des familles d'accueil. D'autres vagues arrivèrent en 1937, 1939. Et le 25 février 1939, quand le gouvernement français reconnut le régime franquiste, il y avait encore 1309 réfugiés espagnols dans le département dont 80% étaient des femmes et des enfants. À la suite de tractations, on reconduisit à la frontière ces enfants qui pour certains, ayant été hébergés dans une famille française ne connaissaient même pas leur langue. Certains autres restèrent en Anjou

Article de
Marie-Françoise Fleury
Paru dans « Échos d'Outre Maine »
Octobre 2002

Un ouvrage bienvenu

« Sois jeune et tais-toi. Réponse à ceux qui critiquent la jeunesse » de Salomé Saqué, journaliste au média en ligne « Blast » dresse un portrait de la jeunesse d'aujourd'hui à mille lieues du discours des médias dominants.

À travers une longue enquête, de multiples entretiens, S. Saqué s'emploie à changer le regard sur la jeunesse. Ces jeunes qui seraient « paresseux », « incultes », voire « égoïstes et individualistes ».

Citons, les premières lignes de la conclusion de l'ouvrage :

« Il est trop facile de stigmatiser la jeunesse (...) en oubliant que les politiques publiques lui tournent le dos, qu'elles rencontrent des difficultés plus

SALOMÉ SAQUÉ

Sois jeune et tais-toi



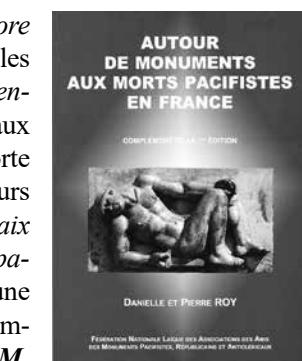
Réponse à ceux qui critiquent la jeunesse

PAYOT

« Sois jeune et tais-toi. Réponse à ceux qui critiquent la jeunesse » de Salomé Saqué.
Éditions Petit Biblio chez Payot.

J-L G

la jeunesse » de Salomé Saqué.
Éditions Petit Biblio chez Payot.



YMM

Monuments pacifistes

Dans le précédent numéro de l'Anjou Laïque, l'article *Encore et encore, vive la paix* signé par Alain Paquereau évoque les monuments aux morts pacifistes en particulier celui de *Gentilou*. Pour ma part je connais celui de Saint Martin d'Estreux commune de la Loire situé le long de la nationale 7. Il porte l'inscription *Maudite soit la guerre et ses auteurs* avec plusieurs autres comme *SI VIS PACEM PARA PACE*, *Si tu veux la Paix prépare la Paix*. Le livre - *Autour de monuments aux morts pacifistes en France*, Danielle et Pierre Roy - en répertorie une vingtaine. Plusieurs sites de vente en ligne le proposent, y compris Amazon.

YMM

Abbaye-Bagne de Fontevraud

Il se trouve que je siège au CDEN à côté de Roger POITEVIN, président honoraire des « amis de la fondation pour la mémoire de la déportation ». Du nom que je porte, il garde bonne mémoire se souvenant de mon père comme d'un militant syndicaliste, laïque et communiste. À l'évocation de cette dernière qualité de mon papa, il plonge dans sa serviette et me dédicace aussitôt un livre. Il m'explique : « Mon père Étienne Poitevin, saboteur à



Daumeray a été arrêté le 16 décembre 1942. Il était résistant. Il a été enfermé à Fontevraud. Déporté le 12 mai 1944, il est arrivé à Buchenwald le 14. Il est mort dans le wagon qui l'emménageait à Bergen-Belsen... huit jours avant l'arrivée des Anglais. C'est pour lui rendre hommage ainsi qu'à ses camarades que j'ai décidé de faire des recherches de rassembler des témoignages. Il me fallait exclure de l'oublier ce que fut Fontevraud de 1940 à 1944. Tu verras, à Fontevraud, des communistes, il y en avait beaucoup... »

roger.poitevin@numericable.fr

SADEL Communiqué de presse du lundi 17 mars 2025

Il y a 70 ans, en mars 1955, une poignée de militants laïques épaulés par la Fédération des Œuvres Laïques et la Fédération Syndicale Unitaire et le Syndicat National des Instituteurs d'alors, actuellement FSU et SNUipp ont créé la coopérative SADEL.

Ensemble, avec des personnels salariés, ils ont fait en sorte qu'elle ait un rayonnement national avec le développement du site de VPC de Brissac (49), puis celui de Monéteau (89), enfin celui de Loriol (26). Parallèlement, ils ont créé les magasins Contact et Sadel Vaucanson à Angers, ceux de Nantes, Rennes et Vannes. Au total, environ 160 personnes travaillaient dans l'entreprise Sadel.

En 2018, dans un souci éthique de pérenniser la vie de la coopérative, le Conseil d'Administration a décidé de confier l'entreprise à ses salariés en transformant Sadel en SCOP. Les anciens sociétaires de Sadel furent regroupés dans AFASADEL (Association des Fondateurs et Amis de Sadel).

Ce qui fut fait en 2019 avec un changement de nom : SavoiresPlus. Un nouveau CA fut élu qui recruta un DG. En 2024, sur décision du seul CA, les magasins de Rennes et Vannes furent fermés.

En 2025, toujours sur décision du CA, sont programmées les fermetures de la librairie Contact à Angers (16 emplois), le magasin Sadel à Angers (14 emplois), le magasin Sadel d'Orvault près de Nantes (10 emplois) et le site logistique de Loriol dans la Drôme (13 emplois)

Les organisations fondatrices et AFASADEL s'interrogent :

- Comment, en 5 ans peut-on fermer autant de lieux de vie et jeter des personnels qui ont contribué à la création de la Scop en devenant sociétaires ?
- Comment de telles décisions peuvent-elles être prises dans une Scop sans qu'une information et un débat soit abordé en Assemblée Générale ?

Les organisations fondatrices de Sadel et AFASADEL condamnent fermement la décision de fermeture des quatre sites de SavoiresPlus et apportent tout leur soutien aux 53 salariés menacés d'être licenciés.

La poésie à l'école

Depuis sa création en 2011, la Maison internationale des écritures et des littératures invite des poètes à venir dans les établissements scolaires afin de rencontrer les élèves pour leur parler et leur faire écrire de la poésie.

L'idée n'est pas nouvelle, il y a longtemps que nous avons remarqué que la culture a besoin, en plus de l'éducation et d'une formation classique, de rencontres avec les artistes pour s'ancrer dans l'ordinaire d'une société.

Alors que la Région Pays de la Loire coupe les subventions culturelles, sportives et sociales, nous avons beaucoup d'exemples de l'utilité de telles rencontres dès l'école. En



effet, on apprend non seulement par la scolarité mais aussi par l'expérience, le vécu, et rien de tel que la venue d'un poète dans une classe pour révéler le goût et le talent des élèves qui se souviendront plus tard que le livre n'est pas un pensum mais un allié indispensable durant une vie entière. Apprendre par contagion est la devise de la MIEL. Un auteur dans une classe c'est la présence d'un homme ou d'une femme qui ont comme principe l'écoute et le partage. Les élèves demandeurs de telles rencontres ne s'y trompent pas. De même les enseignants savent aussi s'appuyer sur les textes poétiques pour susciter la créativité et la compréhension du monde qui les entoure. Tel élève qu'on croyait en difficulté se montre sous un nouveau jour. Les élèves en réussite ont l'occasion de foulter un terrain inhabituel et de développer leur esprit critique. Les réalisations, textes, recueils, carnets, dessins comportent une réflexion plus élevée. Le travail pédagogique des enseignants peut s'engager sur d'autres pistes que le travail noté puisqu'il est question ici non pas de performances mais d'émotions. Pour le poète, ces moments de dialogues sont une respiration et un temps passé « en société ». Car l'artiste, bien qu'il travaille souvent seul à l'abri des regards, puise son

énergie et son inspiration dans la société qui l'entoure.

Semer et entretenir la culture via la poésie est l'objectif de la MIEL. Cela permet aux enfants de devenir des adultes qui auront conscience que la langue et un vocabulaire riche sont des outils essentiels pour vivre harmonieusement en société. Que les mots ne sont pas que des mots, mais qu'ils servent à la fois de refuges et de passerelles dans la vie ordinaire et extraordinaire. Une société sans culture vivante n'évolue pas, elle ressasse ses vieilles réussites en croyant que les œuvres du passé suffisent à nourrir sa population. Elle met sa vie en conserve et par là-même celle de ses citoyens. Les artistes, les poètes créent une société tournée vers l'avenir. Les mécènes

ont pourvu souvent à la naissance de talents mais aujourd'hui la marchandisation de l'art laisse penser que le mécénat est une affaire d'argent avant d'être un révélateur de talents. L'aide financière des institutions permet une égalité de traitement et de rendre visible la création d'aujourd'hui, sous réserve que l'Etat soit démocratique et ne cherche pas à influencer les artistes pour qu'ils créent à son profit, ce qui est contraire à la liberté de la création.

La culture d'aujourd'hui est le patrimoine de demain et il est important de la partager dès l'école

La M.I.E.L. 3 place Hamard 49140 Rives du Loir en Anjou organise chaque année une résidence poétique dans les communes des rives du Loir et de la Sarthe avec le soutien de la commune de Rives du Loir, de la communauté de communes Loir et Sarthe et le Conseil départemental via le Biblio-pôle. Agrée par l'Education nationale, elle invite régulièrement des poètes et prépare pour fin septembre 2025 « L'Internationale poétique » festival qui invitera des poètes et des maisons d'éditions. Chaque année elle met en place avec la ville d'Angers le Printemps des poètes.

49miel@gmail.com
www.lamiel-poiesie.org

Jacky Essirard

Produit Intérieur Brut

Vous le savez sans doute. Le Produit Intérieur Brut, PIB pour les intimes, mesure selon les économistes libéraux la production de richesse, valeur de tous les biens et services produits dans un pays pendant une année. Il caractérise l'activité économique du pays concerné. Ses variations, à la hausse ou à la baisse traduiraient la croissance ou la décroissance de l'économie.



Ce que vous ne savez sans doute pas, sans même l'imaginer un seul instant, c'est que le chiffre d'affaires du trafic de drogue participe au calcul du PIB. Selon un règlement européen de 2013, le PIB inclut les flux économiques entre particuliers agissant d'un commun accord. Le trafic de drogue répond à cette définition. Après un long débat, l'INSEE respecte depuis 2018 cette demande d'Eurostat, institut européen de la statistique. Réfléchissons un peu. Le dogme fondamental du libéralisme européen réside dans le credo de la concurrence libre et non faussée. Tous les marchés se doivent de l'appliquer. Le trafic de drogue, puisque inclus dans le PIB, est donc selon Eurostat un marché au même titre que la commercialisation des pommes. Aucune loi ou règlement ne doit donc l'influencer ou l'entraver. En conséquence, la drogue devrait prochainement être en vente libre pour se conformer aux traités européens. Avantage subsidiaire, devenue légal, sa vente pourrait être taxée fortement et participer ainsi à la diminution du déficit budgétaire de la France. Vive le libéralisme et son absence de morale !

YMM

Frédérique Germanaud

Fréderique est autrice et peintre. Elle demeure à Angers. Elle a accepté de répondre à quelques questions pour le journal Anjou laïque.

Petite biographie :

Frédérique Germanaud : née dans une région de monoculture, de formation juridique, j'ai rapidement cherché des nourritures plus diversifiées. Je les ai trouvées dans la littérature qui occupe une très grande place dans ma vie.

Quand as-tu constaté que ton avenir se trouvait dans les mots ?

Premier livre, *La chambre d'écho*, 2012. En 2015, j'ai pris une année sabbatique, expérience racontée dans *Journal pauvre*. Les publications se sont enchaînées régulièrement, chez des éditeurs indépendants qui ont fidèlement soutenu mon travail. Je me consacre à l'écriture et, plus récemment, à la peinture.

Pourquoi compléter ton œuvre écrite par une œuvre picturale ? Quelles relations entre les mots et un tableau ?

F.G. : Après dix ans d'écriture, et la publication d'une dizaine de livres, j'ai eu envie de tester la pratique de la peinture, un art que j'aime beaucoup. Écrire, peindre, sont deux manières de dire, mais tout cela vient de la même tête, de la même main, du même ventre. Peut-être que dans la peinture l'instinct est plus à l'œuvre, et que l'écriture fait plus appel à l'intellect.

J'ai la chance d'être artiste associée de la commune de Rives-du-Loir-en-Anjou, qui me connaissait en tant qu'écrivaine, et a mis à ma disposition un atelier. Le fait d'avoir un lieu dédié a été moteur et j'y passe beaucoup de temps. De fil en aiguille, j'ai été invitée à exposer dans différents lieux.

Le départ de ton travail salarié pour l'aventure de l'écriture a-t-il été un moment douloureux ?

F.G. : Quitter le monde de l'entreprise a été libérateur, une décision que je ne regrette pas, malgré la précarité financière qu'elle induit. Je vis, modestement, grâce à un « agglomérat » de revenus issus des livres, de la peinture, de lectures publiques,

de résidences d'écriture rémunérées. Sans les dispositifs publics, la plupart des écrivain.es et artistes ne pourraient pas vivre de leur travail. En contrepartie, ils font que le monde de la littérature, des arts, continue à proposer des œuvres nouvelles et diverses,



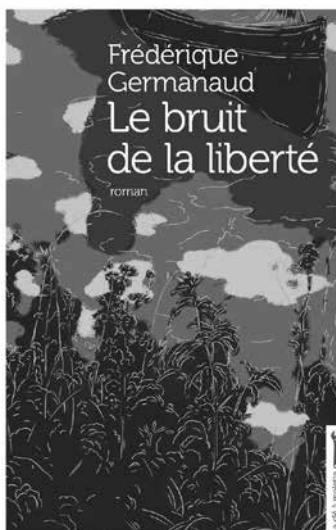
des livres, de la danse, du théâtre. Nombre d'artistes et d'auteur.ices se déplacent dans les écoles, les bibliothèques, les associations et réalisent un gros travail de terrain pour diffuser la culture. Voilà pourquoi je suis très en colère contre toute décision de supprimer les aides publiques. Cela dénote une vision du monde à la fois figée dans le patrimoine, renfermée sur elle-même, et stupide économiquement puisqu'il a été démontré qu'un euro investi dans la culture en rapporte six.

Est-ce qu'une artiste doit être nécessairement militante ?

F.G. : même si une œuvre n'est pas au service de telle ou telle cause, créer est un acte de résistance à certaines normes sociales. C'est avoir un autre regard. C'est faire le pari qu'un autre monde est possible. Je

crois que les créateurs gagneraient à s'organiser collectivement. Le créateur dans sa tour d'ivoire est un mythe bien pratique pour qui veut maintenir un vieil ordre social que les artistes sont justement les mieux à même de bousculer.

Jacky Essirard



Dernières parutions

Le bruit de la liberté, roman (éditions La Clé à Molette)

Journal pauvre, journal (réédition, La Clé à Molette)

Si, par le ciel, poèmes (éditions Blancs volants)

Prochaine parution : La douzième fée, éditions La clé à Molette (printemps 2025) « En empruntant les détours et les images du conte, le texte interroge le désir, la littérature, l'habitus, la fécondité et la terreur magique de vivre. »

Prochaine exposition

Médiathèque de Sens (mars 2026)

Extrait de : Le café de cinq heures du matin (notes sur la peinture et l'écriture)
Aujourd'hui il pleut sur le toit de la mai-sonnette. J'entends chaque goutte, et tout l'ensemble que cela fait. Heureuse d'avoir pensé hier soir à retirer de sous l'abri de la fenêtre les plantes délaissées et desséchées pour les installer sous le ciel.

Comme au fil des pages, le tableau se batit lentement, avec de nombreux accidents, beaucoup d'incertitudes. Tout ce que je trimballe de doutes, de déceptions, de passé, de vies, de morts, sont là, en filigrane, noyés dans la couleur. La vie a infusé. Pas pour lui donner sens, mais la rendre tangible. Aux grands solitaires il faut parfois de ces actes qui valident une existence dont ils peuvent arriver à douter. Il en est ainsi pour moi. Malgré mon silence, ma presque invisibilité, le monde est là et je lui donne une forme. Une forme qui s'allie à mon monde intérieur.

Les paysages naissent du pinceau. Il n'y a pas de plan, pas d'intention. Un motif se dessine sous la couche qui le couvre. Il faut s'en saisir. En accentuer la présence, re-composer à partir de ce point offert comme point de départ.

Le café de 5 heures du matin pris au lit en lisant, ou sous l'ampoule jaune de la cuisine, sur la toile cirée, est un voyage qui permet de passer en douceur la frontière qui sépare la nuit du jour. C'est le café des poèmes. Ils naissent dans cet état de demi-conscience. Dans la plupart des peintures de la série Solitudes, la ligne médiane est brisée une ou deux fois. Il arrive qu'elle se dédouble, qu'elle s'effiloche. C'est que rien n'est propre et net dans la vie. Les poèmes ont cette fragilité et cette multiplicité de sens. Les poèmes sont des lignes brisées.

Le café de 5 heures me prend par la main.

Devinettes scientifiques

Avec les connaissances acquises au collège ou au lycée, parfois avec un simple raisonnement logique, vous pouvez répondre à la question posée. La solution dans le prochain numéro.

Saut à la perche

Comment expliqueriez-vous, sans calcul, que l'on saute beaucoup plus haut avec une perche, sachant que la vitesse de la course d'élan, dans les deux cas, est approximativement identique donc que l'énergie cinétique emmagasinée par le sauteur est la même ? Le record du monde du saut en hauteur est détenu par le cubain Sotomayor avec 2,45 m et celui de la perche par le suédois Duplantis avec 6,26 m.

Réponse de la devinette précédente : Règle de trois

Pour faire mieux que l'ancien ministre de l'Education nationale il suffit d'appliquer dans un premier temps la réduction à l'unité : si 10 objets coûtent 22 euros, 1 objet coûte $22/10=2,2$ euros. Et pour 15 objets la réponse est $15 \times 2,2 = 33$ euros. Avec un minimum de réflexion on pouvait aussi remarquer que le nombre d'objet augmente de la moitié de la quantité initiale, donc le prix à payer augmente aussi de la moitié du prix initial soit $22+22/2=33$ euros,

Appliquons la procédure de réduction à l'unité à la première question. Si une machine imprime 50 Anjou Laïque en 5 minutes, la réduction à l'unité machine est déjà donnée dans l'énoncé. En 5 minutes, 3 machines imprimeront donc $3 \times 50 = 150$ AL. Pour la deuxième question la réduction à l'unité de temps donne $50/5=10$ AL par minute pour une machine. Avec 5 machines, on imprime donc $5 \times 10 = 50$ AL en une minute, vous avez la réponse. Pour la dernière question utilisons la réduction à l'unité de temps précédente, 10 AL par machine et par minute, donne 20 AL par minute pour 2 machines. Pour imprimer 500 AL avec deux machines il faudra donc $500/20=25$ minutes.

YMM

L'Anjou laïque N° 151

Fondateurs :

Yvonne et Henri Dufour

Directeur de la publication

Jack Proult

Comité de rédaction

Arnolphe, Catherine Battreau,
Jean-Paul Brachet, Jacky Essirard,
Jean-Louis Grégoire, Yves Mulet-Marquis,
Alain Paquereau, Jean-Luc Veillé

Collaboration

Armelle Chaye, Dominique Delahaye,
Ludovic Mézey, Pierre Michel

Mise en page

FOL49

Imprimerie

Ateliers Paquereau

8 Bld Bretonnières

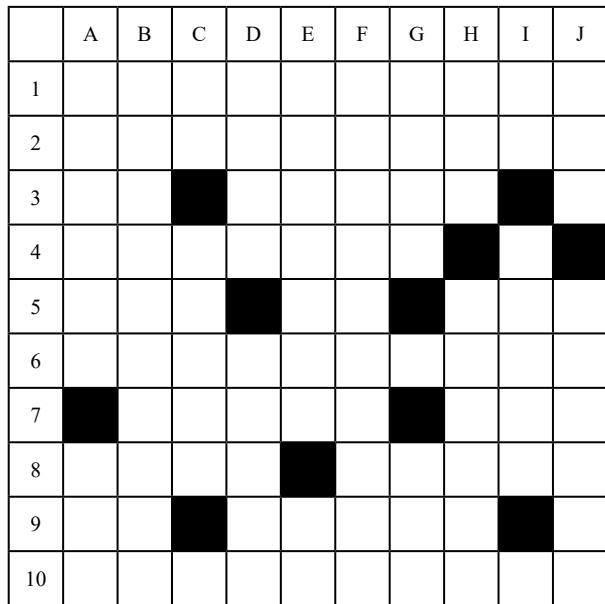
49124 Saint-Barthélémy-d'Anjou

No CPPAP 86832

ISSN 1245-0936

Mots croisés de Mado.

Solutions au prochain numéro



Solution mots croisés A.L. n°150

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	P	E	R	F	E	C	T	I	F	S
2	R	A	I	L	L	E	R		R	A
3	O	U	R	A	L		I	S	O	
4	G		A	N	I	S	E	T	T	E
5	R	E		A	P	P	R	E	T	S
6	E	S	T		S	E		R	E	T
7	S	P		C	E	N	T	I	M	E
8	S	E	T	E		C	A	L	E	R
9	E	R	G		S	E	R	E	N	A
10	S	E	V	E		R	O	S	T	I

Horizontalement :

1 Etudiée. 2 Mettraient au vent. 3 Voie de circulation / Salpêtre. 4 Dira la vérité. 5 Homme familier / Négation chez nos voisins / tout compris. 6 Composerai. 7 Idéalisée / Souvent associé au gas. 8 Mit / Ancien non. 9 Conjonction inversée / Prénom féminin. 10 Nationaliseras.

Verticalement :

A Specialité grecque / Voleuse. B Retourneront. C Voyage / Jaunis. D Né / Possédait. E Hérétique /Participe gai. F Relatives à l'effet indésirable d'un médicament. G Sera à la page / une fin de scène . H Sudiste / Régner. I Préposition / Métal choisi pour la vaisselle. J Lettre grecque / Nos yeux le sont.

Blog Anjou laïque

Des compléments d'articles,
de nouvelles contributions

anjoulaique.blogspot.com

mail : anjoulaique@gmail.com



Abonnement (1 an - 4 numéros)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Mail :

- 14 euros
 20 € ou plus (soutien)
à l'ordre de la FOL49

Bon à retourner à :
FOL 49 - Anjou laïque
14 bis avenue Marie Talet
49100 Angers

Abonnement en ligne sur
anjoulaique.blogspot.com
rubrique "ABONNEMENT"

Un matin comme un autre

Aest posté là devant une des fenêtres du chalet.

Dehors tout est d'un blanc immaculé. La neige a donné cette nuit un manteau à l'immensité montagneuse, Cette neige qui change d'aspect au gré de l'humeur céleste. Au loin le Mont Joli qui culmine, aux couleurs glacées dans une myriade argentée laisse à croire que la neige est encore dure. Il faudra attendre que le voile rose sur un ciel de cuivre s'estompe, que la lune s'emprise de s'éclipser pour laisser place au soleil. Il attend son heure. Il donnera la douceur escomptée sur les pentes enneigées pour le plus grand bonheur des skieurs.

Autour du Chalet, les sapins semblent figés sous le poids d'une neige drue, des cristaux tels des diamants parsèment la terrasse. Quelques flocons tombent encore lentement et pleurent sur la fenêtre. Chacun d'entre eux apporte une tranquillité, une pause, un temps qui s'écoule...

A..... se gratte dans le cou derrière la tête, c'est son geste.

À l'intérieur, l'odeur du café et des tartines grillées s'insinuent dans la grande salle, au-dessus des tables en bois savamment rabotées. Sur celles du fond, des cartes à jouer se refont la partie de la veille entre

le feuillet des scores, les fonds de verre et la bouteille d'eau-de-vie. Il se pourrait en tendant bien l'oreille que l'on entende les invectives, les rires et les grognements des uns et des autres au cours des parties endiablées !

Face au canapé sur lequel un livre ouvert est posé, abandonné par son propriétaire que le sommeil a sans doute gagné, les dernières lueurs d'un feu qui se consume encore lentement dans le gros poêle en fonte, brillent encore. Sur le banc le long du mur aux grosses pierres, se languit le tricot de R....

Le râle de la cafetière signale que le café est prêt pour les premiers levés. Ce qui est le cas pour N....qui nous initie à son rituel matinal. C'est tout un art qui obéit à une manière de faire dont elle seule a le secret. En haut, c'est une multitude de petits bruits qui nous parvient, le flot de la chasse d'eau qui coule, les petits pas feutrés qui vont et viennent, des voix qui peinent à s'éclaircir, des toux qui raclent, des interrupteurs que l'on allume, le ronronnement du rasoir.... A.... Est toujours là, devant la fenêtre. Il scrute l'horizon, observe le ciel, évalue la direction du vent. Il sera notre boussole pour la journée. C....descend à son tour, son pyjama à carreaux et surtout la po-

laire ! Elle nous rappelle qu'aujourd'hui c'est peut-être un jour de lessive à mi-chemin du séjour pour ceux qui veulent. Elle s'assure de la météo auprès d'A....puis ils s'installent face à N...

Soudain la grande salle se comble. Chacun prend place, se hèle pour avoir qui le thé, qui le café, qui la confiture maison...Et tout s'anime ainsi au gré des conversations et des conciliabules pour la journée à venir. Chacun y va de sa partition comme un orchestre pour la finaliser.

M.... le chef cuisinier a déjà disposé le pique-nique sur deux tables. Pour lui, la journée a commencé plus tôt. Il nous préparera pour ce soir les plats de notre enfance dont nous en devinerons le nom par l'odeur qui planera dans la cuisine. Nous le retrouverons assis sur un banc, dedans ou dehors, pensif avec son regard bleu acier et son sourire dubitatif.

Puis, chacun s'affaire telles des fourmis s'assurant à ne rien oublier avant de passer la porte.

Celle-ci se referme.

Dehors, la colonne des randonneurs et skieurs se forme, s'étire le long du chemin qui descend jusqu'au parking.

Ils ne savent que c'est la dernière fois.

Armelle

Financement des écoles privées

Une date à retenir !

Le député Paul Vannier co-rapporteur de la mission d'information sur le financement de l'enseignement privé sous contrat a répondu favorablement à l'invitation de notre fédération.

La FOL 49 sera l'organisatrice avec le soutien d'organisations amies (Syndicats et associations) de cette réunion sous forme de **conférence débat** le :

jeudi 22 mai 2025
à 19 H 30
Salle Pelloutier
Bourse du travail d'Angers

**Prenez bonne note de cette date,
informez vos réseaux !**

Réservation gratuite sur
<https://www.helloasso.com/associations/fol-49>



CONFÉRENCE
QUEL(S)
FINANCEMENT(S)
POUR L'ÉCOLE ?

Jeudi 22 mai 2025 à 19h30
Salle Pelloutier, Bourse du travail
Angers

Avec
Paul Vannier
 Député co-rapporteur de la mission d'information sur le financement de l'enseignement privé sous contrat.

 Réservation gratuite sur
<https://www.helloasso.com/associations/fol-49>

 la ligue de
l'enseignement
Fédération des Deux-Rives Loiret 49